

CREDOC - C.G.P

**CONTRIBUTION AU RAPPORT SUR
LA PAUVRETE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Rapport établi, pour la France, par la direction de l'action sociale

Ministère de la santé et de la famille

Sou1980-2196

**Contribution au rapport sur la
pauvreté et la lutte contre la pauvreté
/ Nicole Tabard. Juillet 1980.**

Janvier - Juillet 1980

CREDOC-Bibliothèque



KS 64

R⁵ 64

C R E D O C - C.G.P

CONTRIBUTION AU RAPPORT SUR
LA PAUVRETE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Rapport établi, pour la France, par la direction de l'action sociale
Ministère de la santé et de la famille

Janvier-Juillet 1980

Juillet 1980

SOMMAIRE

On réunit ici trois contributions qui relèvent de la partie du rapport ayant pour objet les "connaissances quantitatives", et plus précisément de deux des chapitres de cette partie : connaissances "à partir des ressources" et connaissances "à partir des conditions de vie et des modes de vie".

La contribution au dossier "ressources" est le document intitulé "tentative pour caractériser les ménages à bas revenu à partir de l'enquête : "revenus fiscaux 1975" ; elle répond à la commande qui avait été faite de caractériser, par les catégories socio-économiques classiques, les ménages ayant des ressources inférieures à un certain seuil. Deux seuils étaient eux-mêmes imposés, à savoir "40 % et 60 % du revenu national moyen".

Le traitement des données de l'enquête revenus fiscaux 1975 a été réalisé sur nos propositions à l'INSEE, par la division "Revenus" du département "Population Ménages". Les catégories utilisées et la présentation des résultats mettent en évidence les difficultés et l'arbitraire de cette démarche. Par exemple étant donné l'importance des sous-estimations du revenu (au moins 30 %) les déciles inférieurs incorporent en premier lieu les ménages sous-déclarants. Ces sous-déclarations sont elles-mêmes variables selon les catégories de ménages (voir les récents travaux du CERC pour les non-salariés, document N°53). Ainsi la structure même de ces déciles (les résultats demandés) est largement fonction des variations du mode de sous-déclarations entre catégories. Autre exemple, le problème du choix des variables "composition du ménage" qui permette une comparaison en termes de "niveau de vie". On ne prendra pas la même échelle si l'on veut faire apparaître dans les bas revenus les familles nombreuses ou les personnes âgées. Les deux présentations simultanées et opposées, proposées dans ce texte : revenu par ménage et revenu par personne semblent le meilleur moyen de faire apparaître cet arbitraire.

Les deux autres documents s'intitulent "tentatives pour identifier les ménages les plus défavorisés du point de vue des conditions de vie". Ce sont des exploitations de deux enquêtes auprès des ménages : l'enquête de Reims effectuée en 1979 sur "le chômage et les politiques de lutte contre la pauvreté", par la division "Analyse sociale" du CREDOC et les deux premières enquêtes (réunies en une seule) du programme de suivi des situations et perceptions des conditions de vie effectuées en 1979 et 1980 par la division "Aspirations". On les désignera par enquête SPCV par la suite.

Ces deux analyses procèdent d'une méthodologie tout à fait différente, qui nous semble à la fois plus pertinente et relativement heuristique : on analyse simultanément, par les techniques d'analyse des données, le plus grand nombre d'informations disponibles participant à la description des conditions de vie des ménages ; on met ainsi en évidence des cumuls ou des oppositions entre tous les éléments étudiés permettant de repérer les situations les plus précaires, les formes multiples de précarité s'il y a lieu et les situations opposées. On définit donc ainsi de façon inductive les populations les plus défavorisées. On les examine ensuite sous l'angle des caractères socio-économiques classiques : profession, type d'habitat, nombre d'enfants, revenu... identifiant par des variables complexes les populations occupant des situations extrêmes.

La reconnaissance des populations défavorisées se fait ainsi en deux temps :

-repérage de ces populations à partir de l'analyse multi-dimensionnelle de leurs conditions de vie. Les éléments maximisant les différences sont en pratique toujours composites.

-identification des populations repérées, dans le langage des catégories socio-économiques.

Les délais pour constituer le dossier sur la pauvreté étaient trop courts et l'intervention des chercheurs trop spontanée. Notre contribution se situerait plutôt dans le moyen terme comme contribution à la réorientation de la production statistique pour l'élaboration de dossiers futurs. Ce travail aboutit en effet à faire émerger d'autres catégories ; même si nous avons eu le temps de procéder à la quantification proprement dite, c'est-à-dire au calcul de la fréquence des populations ainsi repérées par rapport à la population totale, nous aurions manqué des informations pertinentes dans la plupart des cas.

Aperçu bref des résultats : les informations pertinentes

Quant aux conditions de vie

On pourrait être tenté de juger, à plat, du pouvoir discriminant de tel descripteur par rapport aux autres : le logement est-il plus discriminant que l'équipement, ou est-ce la sociabilité ? L'isolement ?... La réponse est arbitraire et dépend de la définition des catégories étudiées ; il en sera toujours ainsi. Il semblerait plus fondamental d'utiliser ce type de démarche pour introduire une discussion sur le caractère plus ou moins en amont ou en aval du processus de précarisation. Les éléments concernant le logement deviennent pertinents s'ils s'intègrent à un ensemble décrivant les mécanismes de ségrégation sociale ; les handicaps ou les problèmes de santé, s'ils s'accompagnent de descripteurs sur les conditions de travail et d'horaires...

Dans l'état actuel des problématiques présidant à la conception des enquêtes, on ne peut utiliser les distances obtenues autrement que comme outils opératoires de repérage de populations particulières ; le grand nombre d'informations analysées garantit la stabilité des résultats trouvés.

Bref l'absence de confort n'est pas plus discriminant que l'isolement social, ou l'absence de couverture en cas de maladie... tous ces éléments sont étroitement associés et permettent d'isoler des groupes de ménages ayant des conditions de vie particulièrement précaires ou particulièrement pénibles.

Qui sont les ménages les plus défavorisés

On insistera surtout sur l'émergence du caractère "situation familiale" car il n'est pas usuel. Les groupes les plus défavorisés se situent parmi les ménages dont le chef de ménage est sans conjoint ; homme ou femme seuls, surtout les plus de 65 ans, femme seule élevant des enfants. Les comparaisons effectuées a posteriori vérifient les résultats trouvés. Par exemple, le revenu des couples avec enfants, prestations familiales comprises, est de 1,5 fois plus élevé que celui des femmes élevant seules le même nombre d'enfants. Les catégories extrêmes du point de vue de la précarité des conditions de vie seraient, d'un côté, les femmes seules de plus de 65 ans, sans profession, de l'autre, les couples ayant au moins 4 enfants dont l'homme est cadre supérieur ou profession libérale ; en même temps on relève que les manoeuvres sont eux-mêmes plus souvent des chefs de ménages sans conjoint. Le découpage fait apparaître l'interdépendance entre situation professionnelle et situation familiale, et son caractère structurel.

Nicole TABARD/BG

18 juillet 1980

TENTATIVE POUR CARACTERISER LES MENAGES A BAS REVENU
A PARTIR DE L'ENQUETE "REVENUS FISCAUX 1975"

Cette exploitation n'a été réalisée que parce qu'elle figurait expressément au programme du rapport national sur "La pauvreté et la lutte contre la pauvreté". Ayant pris le train en marche nous n'avons pu faire modifier ce programme pour la partie quantitative. Rappelons qu'il s'agissait de rassembler "les données socio-économiques et démographiques accessibles pour la distribution des ménages en dessous de certains seuils de revenu".

S'il y avait eu un objectif commun à l'ensemble des pays participants, de comparaison internationale, une telle tentative aurait pu se justifier ; mais il aurait été nécessaire que les définitions et les traitements statistiques soient discutés et arrêtés entre les statisticiens des différents pays au cours de réunions de travail (ce qui implique des moyens très importants) ; menée sur des catégories isolément imparfaites, les comparaisons ont un sens pourvu que les définitions soient rigoureusement identiques. Pour une description interne, au moins pour la France, l'intérêt de l'exercice est assez négatif : montrer de façon concrète, chiffrée, le peu de fiabilité des résultats qu'on peut attendre, leur extrême sensibilité au type de démarche adoptée.

Il semble d'ailleurs que les problèmes soulevés, devraient être les mêmes, à leur pondération près, pour tous les pays, à savoir essentiellement :

- Le problème lorsqu'on cherche à caractériser une population construite comme extremum de la distribution d'une variable entachée d'erreur ; qui plus est ici puisqu'il s'agit de revenu, d'erreurs en proportion énorme (dépassant 30 % pour les revenus primaires), systématiques et non maîtrisables. On sait qu'on trouve avant tout à l'extrémité inférieure une accumulation des sous-estimations.

Exemple extrême : les revenus négatifs vont se trouver évidemment dans le premier décile de la distribution des revenus : un patron en déficit d'exploitation l'année de l'enquête fait-il partie des pauvres que l'on cherche à caractériser ?

- Le problème qui consiste à mettre dans une même classe, parce qu'ils ont le même revenu en termes monétaires, des ménages pour lesquels ce même revenu signifie un pouvoir d'achat différent : parce qu'une fraction non négligeable de leur consommation est gratuite, ou hors marché, parce que la part de leur budget discrétionnaire est inégale, vivant dans des univers différemment institutionnalisés ou intégrés. (Pour caricaturer : l'eau du toit ou l'eau de la ville).
- Le problème, cas particulier du précédent, de la comparaison de ménage de taille et de structure différentes. Il figure dans quelques uns des projets des pays participants à l'étude, des propositions d'échelles d'unité de consommation fort différentes entre elles. La présente note, où sont présentées simultanément les résultats correspondant aux deux mesures extrêmes : revenu par personne et revenu par ménage, permettra d'apprécier l'influence du mode de calcul de l'unité budgétaire sur les résultats, plus précisément son influence sur la fréquence des différents types de famille (définis par le nombre de personnes par exemple) dans la classe des bas revenus. On ne peut à la fois vouloir caractériser les bas revenus par un facteur "composition de la famille" et définir les bas revenus en question par une formule qui en dépend. Il faut aussi préciser que le choix de système d'échelle d'unité de consommation est toujours *normatif* ; l'analyse économétrique des budgets familiaux fait apparaître des résultats toujours différents (non seulement quant aux échelles - spécifiques mais aussi quant aux échelles - revenus) selon le point de vue d'où l'on se place, différents même, à différents niveaux de revenu : par exemple les dépenses à caractère individuel, les dépenses à caractère familial ou collectif, les dépenses destinées aux enfants ... sont très inégalement élastiques par rapport au revenu. Il est clair que l'intention de faire apparaître les familles nombreuses dans les bas revenus orientera les choix de façon tout à fait opposée à celle d'y faire apparaître les personnes âgées, souvent seules. Pour fixer les idées la proportion de ménages d'une personne parmi les familles pauvres est complètement différente selon qu'on définit les familles pauvres à partir d'un revenu par ménage ou par personne. Dans le premier décile correspondant au classement selon le revenu par ménage il y a 75 % de personnes seules ; dans le premier décile correspondant au classement selon le revenu par personne il y en a 13 %. Qui plus est la plupart des critères de comparaison sont en relation avec la composition du ménage qu'il s'agisse de la profession, de l'âge du chef de ménage ou du type d'habitat.

Source utilisée :

La plupart des pays tirent leur connaissance des revenus (leur distribution, les comparaisons entre sous population, les indicateurs de concentration...) d'enquêtes directes effectuées auprès des ménages.

Ce n'est pas le cas en France où l'expérience a montré que les mesures de ce type sont très peu fiables (sous estimation volontaire, dissimulation de certaines sources de revenu) et le sont inégalement, selon les catégories de ménages, la nature de leurs revenus.

Les statistiques officielles de revenu proviennent donc en France des statistiques fiscales. En collaboration avec la Direction Générale des Impôts, l'I.N.S.E.E. extrait tous les cinq ans un sous-échantillon des déclarations annuelles de revenu souscrites par les personnes physiques, et adressée au fisc pour la détermination de l'impôt.

Les chiffres ci-dessous proviennent de l'échantillon tiré des déclarations de revenu de 1975, dite *enquête revenus fiscaux 1975*, échantillon d'environ 35 000 ménages représentatifs de l'ensemble des ménages français.

C'est la seule source statistique dont l'unité soit le *ménage*, portant sur *toutes* les catégories de ménages : salariés, non salariés, inactifs. C'est donc la seule source permettant, du moins théoriquement, une analyse des distributions de revenu, de leur dispersion entre groupes et entre ménages.

On peut répartir en quatre grandes composantes les ressources des ménages déclarés dans cette enquête¹ :

- Les revenus de l'activité professionnelle (34 375 francs par ménage en 1975) soit .bénéfices agricoles (y.c. déficits non déductibles des revenus imposables),
.bénéfices industriels et commerciaux et locations en meublés non professionnels,
.rémunération des gérants et associés,
.traitements et salaires.
- Les pensions et rentes y compris rentes viagères constituées à titre onéreux (5 796 francs).
- Les revenus de la propriété (2 308 francs) soit .valeurs mobilières,
.revenu foncier rural (après déduction des frais justifiés),
.revenu foncier urbain (après déduction des frais justifiés),
.revenus divers (projets immobiliers, bénéfices de construction, plus-values, revenus perçus hors de France).
- Les prestations (familiales et minimum vieillesse) (2 397 francs). Ce total ne comprend pas les prestations maladie-maternité invalidité, les prestations pour accidents du travail, les allocations chômage, pré-retraite, les primes vieillesse-décès-survie (pension de reversion). Il comprend les allocations familiales, l'allocation logement, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation de salaire unique (y.c. majoration).

¹ Ou reconstituées à partir des critères d'attribution pour les prestations non imposables.

Le revenu total s'élève à 44 876 francs par ménage pour l'année 1975 ; à 40 615 francs pour le revenu disponible, après prélèvement des impôts s'élevant en moyenne à 4 261 francs.

PREMIER PROBLEME : CES REVENUS SONT TRES SOUS ESTIMES

Les chiffres tirés de la comptabilité nationale conduisent à un revenu moyen disponible de 61 891 francs par ménage en 1975 (cf. tableau 1), soit un montant 1,52 fois supérieur au revenu moyen tiré de l'enquête "revenus fiscaux 1975".

La différence entre les deux sources statistiques ne tient pas uniquement à la fraude fiscale¹ : par définition, l'enquête "revenus fiscaux" dont le questionnaire est la déclaration des revenus rédigée par les contribuables, ne contient que les revenus *imposables*. Elle ne comprend pas, par exemple :

- . les intérêts des livrets A des Caisses d'Epargne,
- . les revenus mobiliers ayant fait l'objet d'un prélèvement libératoire,
- . les remboursements de l'assurance maladie,
- . l'aide publique au chômage.

Certaines prestations ont été reconstituées (Cf. p. 3). Leur montant s'élève à 2 397 francs ; alors qu'au tableau 2 page 6, on évalue les prestations sociales à 16 874 francs.

Cependant la sous-estimation des revenus est le problème le plus préoccupant. Elle varie considérablement selon les types de revenus. Ainsi, selon Elisabeth MARTIN, pour retrouver les estimations de la comptabilité nationale², il faut multiplier par :

- 1,03 les salaires
- 2,9 les bénéfiques des entrepreneurs individuels agricoles³
- 1,5 les bénéfiques des autres entrepreneurs individuels
- 2,0 les revenus mobiliers
- 1,1 les pensions et rentes.

Un calcul détaillé a été fait pour l'année 1970⁴ : pour l'ensemble des traitements et salaires, des bénéfiques commerciaux et non commerciaux, des revenus fonciers ruraux et urbains, des revenus mobiliers, le coefficient de calage de l'enquête sur les comptes nationaux est de 1,33.

¹ Les comparaisons sont explicitées dans :

- . André Villeneuve, les revenus primaires des ménages en 1975. Economie et Statistique n° 103, septembre 1978.
- . Marie-Elisabeth Martin, les disparités de revenu entre catégories sociales en 1975. Economie et Statistique n° 117, décembre 1979.

² Qu'on peut considérer comme un peu plus fiables du fait qu'elles reposent sur des sources multiples recoupées entre elles.

³ Sous estimation telle que le revenu des exploitants agricoles tirés des enquêtes fiscales est inférieur à celui des salariés agricoles.

⁴ INSEE, département Population-ménages, division des revenus : la distribution des revenus en France, décembre 1976, document rectangle.

Tableau 1 : Passage des revenus des comptes de la Nation à ceux retenus pour la ventilation par catégorie socio-professionnelle* en 1975

En millions de F

Nature des revenus	Rapport sur les comptes	Dont non ventilés	Total ventilé	Population des institutions	Ménages ordinaires	Moyenne par ménage (17328.10 ⁵ ménages) 48284
Revenus primaires :						
Revenu du travail salarié.....	784 774	252 337 dont : 249 947 = cotisations sociales.	532 437	9 625	522 812	
Revenu de la production hors entreprises individuelles.....	62 454	2 390 = participation.	62 454	-	62 454	
Revenu de la production des entreprises individuelles.....	215 154	14 637 = cotisations sociales.	200 517	-	200 517	
Revenu de la propriété.....	67 356	- 2 843 dont : - 4 883 = intérêts sur les crédits à la consommation. + 2 164 = intérêts crédités aux réserves mathématiques d'assurance-vie. - 124 = concessions cimetières.	70 199	-	70 199	
Revenus de transferts :						
Prestations sociales reçues.....	307 295	-	307 295	8 154	299 141	} 17751
Opérations nettes d'assurance-dommages.....	4 074	4 791 : variation de réserves.	- 717	-	- 717	
Autres transferts courants recus.....	16 261	-	16 261	-	16 261	
Transferts courants versés :						
Impôts directs.....	- 73 890	-	- 73 800	- 423	- 73 467	-4144
Cotisations sociales (fictives et effectives).....	- 264 584	- 264 584 = cotisations sociales.	-	-	-	
Autres transferts versés.....	- 19 875	- 19 875 = autres transferts versés.	-	-	-	
Revenu disponible brut.....	1 099 019	- 15 537	1 114 556	17 356	1 097 200	61 891

* Un tableau équivalent a été établi pour l'année 1970.

Source : Marie Elisabeth MARTIN, article cité p. 25.

Tableau 2 : Revenu des catégories de ménages en 1975.

	Exploitants agricoles	salariés agricoles	professions indépendantes	cadres supérieurs	cadres moyens	employés	ouvriers	inactifs	Ensemble ménages
<u>Revenus purs à la source</u>	66182	32500	126796	113295	63486	44897	38728	18171	48284
rev. travail salarié	4658	27313	14406	94680	57566	40145	35614	5859	29491
rev. product. et hors entrep. individuelles	4791	2514	7187	5913	1994	1681	1281	5104	3523
rev. entreprises indiv.	53348	1712	88691	4901	1964	1157	787	2890	11311
revenus de la propriété	3385	962	16511	7801	1962	1914	1046	4318	3960
<u>Revenus de transferts</u>	11773	12856	10093	17179	13521	13390	14771	26468	17751
partenaires sociaux	11518	12029	10166	15492	11840	12567	13948	25663	16874
dont: maladie	5172	3303	5191	8165	5459	5915	5380	6236	5821
accidents tr.	266	2462	210	919	956	576	1343	156	688
famille	3189	5029	2103	2567	3053	2712	4766	374	2548
emplois	176	298	245	1539	761	1063	1215	161	689
viailleurs, veufs	2666	889	2367	2253	1562	2252	1195	18687	7078
divers	50	48	50	49	49	49	49	49	49
opérations assurance-dommages	-508	63	-835	78	72	61	61	42	-40
autres transferts	762	764	762	1609	1609	762	762	762	353
<u>Revenu avant impôt</u>	77956	45356	136890	130474	77007	58287	53498	44640	66035
<u>Impôts directs</u>	-3916	-1120	-13573	-13908	-4657	-2854	-1745	-2463	-4144
dont: IRPP	1094	615	11366	10752	3411	1843	1015	1311	2832
autres imp. directs	2822	505	2207	3157	1846	1011	729	1152	1312
<u>Revenu disponible</u>	74039	44236	123317	116566	72350	55433	51754	42176	61891
<u>Revenu disponible par rapport au revenu moyen</u>	120	71	<u>199</u>	<u>188</u>	117	90	84	68	100
<u>Nombre de ménages</u>	922	208	1351	993	2251	1839	4584	5580	17728
<u>Nombre de personnes par ménage</u>	<u>3.86</u>	3.56	3.29	3.27	3.16	2.78	3.51	1.91	2.88
<u>Nombre moyen d'unités de consommation</u>	2.84	2.60	2.46	2.43	2.34	2.12	2.55	1.62	2.19
<u>Revenu par personne</u>	19181	12426	37482	35647	22896	19940	14745	22082	21490
<u>Revenu par U.C.</u>	26070	17014	50129	47970	30919	26148	20296	26035	28261

Ces chiffres sont tirés du tableau 2 p. 27 de l'article de Marie-Élisabeth Martini, tableau qui présente les grandeurs ci-dessus au niveau France entière. On a seulement transformé ces agrégats en moyennes par ménage.

On peut envisager de corriger les données de l'enquête revenus fiscaux par ces coefficients, pour chaque type de revenu, si l'on ne s'intéresse qu'à des comparaisons entre catégories socio-professionnelles. C'est ce qui est fait dans la publication citée. On donne page 6 au tableau 2, une comparaison entre catégories socio-professionnelles effectuée sur ces revenus redressés, tirée de cette publication.

Ce redressement est par contre tout à fait incorrect si l'on veut étudier des distributions de revenu, comparer des dispersions, isoler les ménages ayant un revenu inférieur à un certain seuil, comme c'est le cas ici. Il est irréaliste de supposer que le rapport de sous-estimation des revenus d'un même type est identique, quelque soit les montants perçus.

Lorsqu'il s'agit de travailler sur des distributions de revenus comme c'est le cas ici, c'est-à-dire sur un classement des ménages effectué selon leurs ressources totales, on comprend que l'ordre des ménages sera complètement modifié selon le type de redressement opéré, la nature des hypothèses faites quant à la sous-estimation ; il devient alors illusoire de vouloir caractériser les ménages situés au-dessous d'un certain seuil : la fréquence des caractères (profession, âge, nombre d'enfants ...) dépendant elle-même de ces hypothèses. Pour donner une idée de l'arbitraire des résultats qui suivent on compare ci-dessous (ligne "revenu disponible" du tableau 2) le revenu redressé à partir des données de la comptabilité nationale et le revenu direct tiré de l'enquête¹ par catégorie socio-professionnelle.

Tableau 3

	Comptabilité nationale plus enquête A	Enquête revenus fiscaux 1975 B	A/B
Exploitants agricoles	74 039	24 219	3,06
Salariés agricoles	44 236	30 681	1,44
Professions indépendantes	132 317	61 373	2,01
Cadres supérieurs	116 566	88 996	1,31
Cadres moyens	72 350	56 361	1,28
Employés	55 433	40 435	1,37
Ouvriers	51 754	37 713	1,37
Inactifs	42 176	26 203	1,61
ENSEMBLE	61 891	40 615	1,52

¹ Au revenus imposables s'ajoutent des prestations calculées à partir des critères d'attribution en vigueur : allocation familiale, allocation logement (cf. p.3).

Le projet d'organisation du rapport prévoyait deux seuils de pauvreté : "40 % et 60 % du revenu net national moyen". Le décalage entre les données de l'enquête et celles de la comptabilité nationale interdisait d'appliquer un tel seuil à la distribution des revenus fiscaux¹: plus de la moitié des ménages aurait eu un revenu inférieur au revenu disponible par ménage ou par tête choisi (cf. tableau 2 plus haut). Le seuil devait être fixé de façon interne à l'enquête, bien au-dessous des 40 ou 60 % du revenu moyen. Le choix d'un seuil devenait alors complètement artificiel compte tenu de la qualité des données ; on a utilisé les répartitions en déciles existantes avec différentes définitions du revenu, retenant le premier et les trois premiers déciles de la distribution des revenus disponibles par tête : la borne supérieure du premier décile, 6 000 francs, correspond approximativement à 40 % du revenu disponible moyen par tête, 14 100 francs ; la borne supérieure du troisième décile, 9 000 francs, est légèrement supérieure à 60 % de cette moyenne (tirée de l'enquête).

Pour montrer la très grande sensibilité des résultats à l'unité de mesure prise : revenu par ménage ou revenu par personne et par conséquent revenu par unité de consommation avec n'importe quel système d'unité choisi, on a présenté simultanément les résultats reposant sur une *distribution des revenus par personne* et une *distribution des revenus par ménage*. On comprendra à lire ces tableaux que l'adoption d'une échelle-revenu d'unité de consommation escamote le problème mais ne le résout pas, et ne permet pas de positionner la taille du ménage parmi les critères de précarité.

STRUCTURE DES BAS REVENUS SELON DIFFERENTS CARACTERES

Les caractères retenus sont : la catégorie de commune, le nombre de personnes du ménage, la catégorie socio-professionnelle, et l'âge du chef de ménage.

La proportion des ménages appartenant aux catégories correspondantes, dans chaque décile, avec les deux définitions retenues pour le revenu, et pour l'ensemble de la population, est donnée au tableau 4 ci-après.

¹ Ce problème semble devoir se poser pour tous les pays : les chiffres obtenus dans les comptabilités nationales ne reposent pas sur les mêmes mesures, n'ont pas les mêmes définitions que les chiffres obtenus à partir d'enquêtes directes auprès des ménages. L'utilisation d'un seuil tiré de la comptabilité nationale pour fractionner une distribution de ménages paraît très imprudente.

Tableau 4 : Structure des bas revenus et de l'ensemble pour quelques caractères pris indépendamment.

	Distribution des revenus par PERSONNE Proportion des ménages de la catégorie dans :		Distribution des revenus par MENAGE Proportion des ménages de la catégorie dans :		Proportion des ménages de la catégorie dans la population totale
	le 1 ^{er} décile	les 3 1 ^{ers} déciles	le 1 ^{er} décile	les 3 1 ^{ers} déciles	
<u>Catégorie de commune</u>					
communes rurales	(56)	44	(45)	39	26
autres communes	44	56	55	61	74
<u>nombre de personnes / au ménage :</u>					
1 personne	13	19	(75)	(52)	22
2 personnes	19	21	15	31	28
3 personnes	16	14	6	8	19
4 personnes	16	16	2	5	15
5 personnes	(13)	(13)	1	2	8
≥ 6 personnes	(23)	(16)	1	1	7
<u>Catégorie socio. professionnelle</u>					
agriculteurs exploitants	(30)	(14)	(11)	(10)	5
salariés agricoles	(3)	2	1	1	1
industriels, gros commerçants et professions libérales	1	2	2	2	2
artisans, petits commerçants	(6)	5	3	4	5
cadres supérieurs	2	2	2	2	6
cadres moyens, maîtrise	1	2	1	1	11
employés bureau	2	3	1	3	7
employés commerce et "autres pers. service"	2	3	1	3	4
ouvriers qualifiés	7	12	2	4	12
ouvriers spécialisés	9	11	1	5	9
manoeuvres marins...	(9)	(7)	3	5	4
personne de service	2	2	1	1	2
artistes, clergé, armée, police	1	2	1	1	2
étudiants et élèves	2	1	3	2	1
anciens agriculteurs	(7)	(10)	(17)	(12)	4
retraités des affaires	1	(3)	4	4	2
retraite secteur public	1	3	3	6	5
anciens salariés privé	6	12	(23)	(21)	12
personnes inactives 15-64 ans	(9)	5	(8)	(5)	3
personnes inactives ≥ 65 ans	2	5	(16)	(10)	4
<u>% de chef de ménage invalides</u>	3	3	4	4	3
<u>Catégorie de commune</u>					
moins de 5000 habitants	(65)	(53)	(55)	(48)	33
5000 à 100000 habitants	15	21	20	21	24
≥ 100000 habitants	20	26	25	31	44
<u>Age du chef de ménage</u>					
≤ 30 ans	11	13	6	10	16
31-50 ans	(44)	37	11	16	35
51-64 ans	(34)	24	30	28	25
≥ 65 ans	8	26	(54)	(47)	23

Que la variable de classement des ménages soit le revenu par *ménage* ou le revenu par *personne*, on trouve toujours une proportion plus élevée, par rapport à ce qu'elle est dans l'ensemble de la population, dans les premiers déciles pour les catégories suivantes :

- . les ménages habitant dans les communes rurales ou dans les communes de moins de 5 000 habitants,
- . les ménages dont le chef est exploitant agricole,
- . les ménages dont le chef est ancien agriculteur.

La catégorie de commune est d'ailleurs le seul caractère peu sensible à la définition de la variable de classement.

Pour interpréter plus correctement l'importance des habitants des communes rurales dans les bas revenus il faut comparer les structures de population par catégorie socio-professionnelle. Voici une présentation faite pour mettre en évidence les plus grands écarts :

Tableau 5 : Structure professionnelle des communes rurales et urbaines

	Communes rurales	Communes urbaines
.Agriculteurs et salariés agricoles, anciens agriculteurs	33,5 %	2,8 %
.Industriels, artisans, petits commerçants	7,0 %	5,3 %
.Gros commerçants	0,5 %	0,8 %
.Professions libérales et cadres supérieurs	2,1 %	7,9 %
.Cadres moyens	4,3 %	10,5 %
.Employés	3,8 %	10,0 %
.Contremaîtres, ouvriers qualifiés	9,5 %	14,4 %
.O.S., manoeuvres	13,0 %	14,1 %
.Personnes de services	0,9 %	3,0 %
.Artistes, clergé, armée, police	1,1 %	2,2 %
.Etudiants et élèves	0,3 %	1,0 %
.Retraités non agricoles	17,5 %	19,9 %
.Autres personnes non actives	6,5 %	7,1 %
	100,0 %	100,0 %

Source : I.N.S.E.E., enquête revenus fiscaux 1975.

Etant donné le poids des agriculteurs dans les communes rurales, le reste de la composition professionnelle ne peut être que très différent ; cependant les différences ne sont pas quelconques. Chez les salariés, moins nombreux globalement dans les communes rurales, les écarts sont surtout accentués vers le haut de la hiérarchie : la proportion des cadres supérieurs dans les villes est presque quatre fois plus élevée que dans les communes rurales ; au contraire celle des O.S.-manoeuvres est pratiquement identique dans les deux types d'habitat. Le poids des indépendants non agricoles, des retraités non agricoles, des personnes non actives est presque le même. En définitive on peut dire qu'*il y a presque compensation dans les deux catégories de commune entre les populations agricoles d'une part et les classes moyennes et aisées de salariés d'autre part.*

Cette disparité fondamentale de structure professionnelle en recouvre une autre aussi importante : une différence de degré de dépendance à l'économie de marché, à l'échange monétaire. Le poids plus important des habitants des communes rurales dans les bas revenus, ne signifie pas sans ambiguïté que leur niveau de vie soit plus bas que celui des autres groupes. Voici quelques observations qui montrent que le revenu n'est pas un bon indicateur de niveau de vie dans ce cas :

On sait que le coefficient budgétaire de l'alimentation décroît lorsque le revenu augmente. Or, à revenu égal, la dépense alimentaire augmente avec le degré d'urbanisation ; chez les seuls *salariés* habitants les communes rurales l'autoconsommation était évaluée en 1971 à 12 % des achats alimentaires.

Les différences de budget en faveur des habitants des grandes villes, toujours à revenu égal concernent en majorité des dépenses à caractère contractuel (loyer - énergie, ou même transport, bien que les urbains soient moins motivés que les ruraux).

Enfin, l'accession à la propriété, une composante de l'épargne très élastique par rapport au revenu, est d'autant moins fréquente, à revenu égal, que le degré d'urbanisation augmente.

Un même revenu ne signifie pas un même niveau de vie pour toutes les catégories de population ; la technique consistant à isoler les ménages ayant un revenu inférieur à un certain seuil n'a pas de sens - au moins pour la France du fait de l'importance de sa population rurale ; elle ne se justifierait qu'après une typologie des ménages en fonction de la nature de l'ensemble de leurs ressources marchandes et non marchandes.

Au problème qui vient d'être soulevé s'ajoute celui de la *sous-déclaration des revenus* : la très forte proportion d'agriculteurs dans les premiers déciles (proportion sensible d'ailleurs à la définition adoptée pour le revenu - personne ou ménage - puisqu'il s'agit de la catégorie ayant le plus d'enfants par ménage) doit être regardée avec prudence puisque, comme on vient de le noter, c'est le revenu des agriculteurs qui est le plus sousestimé.¹ On verra plus loin à l'annexe III que les déficits d'exploitation expliquent la présence d'industriels et gros commerçants parmi les bas revenus.

L'adoption d'un seuil de revenu unique, comme seuil de pauvreté, pour l'ensemble de la population (ou ce qui revient au même le fractionnement en déciles de la distribution de l'ensemble des revenus) aboutit à une telle excentricité des populations agricoles et rurales, qu'elle masque tout le reste. Les retraités (non agricoles) eux-mêmes se retrouvent avoir à peu près le même poids (ou un poids inférieur) dans le premier décile que dans la population totale, lorsque l'unité choisie est le revenu par personne. Il en est de même des O.S.-manoeuvres résidant dans les communes urbaines : leur proportion dans le premier décile est à peine supérieure à ce qu'elle est dans la population totale avec l'unité "revenu/personne" ; elle est nettement inférieure avec l'unité "revenu/ménage" (tableau 6). Avec cette démarche on arrive à cette situation paradoxale que les plus pauvres parmi les salariés urbains ne constituent pas la population majoritaire des bas revenus. Il y a dans cette démarche l'adoption implicite d'une norme : le salariat urbain.

¹ C'est en partie à la concentration des revenus sous-estimés dans le premier décile qu'on doit certaines irrégularités lorsqu'on compare le premier décile, les trois premiers et l'ensemble de la population. Dans l'analyse des budgets familiaux lorsqu'on étudie par exemple les relations entre les dépenses de consommation ou le taux de pression des biens durables et le revenu, on trouve une forme monotone croissante avec une discontinuité pour les revenus les plus bas : consommation ou taux de possession sont généralement plus élevés dans la première tranche de revenus que dans les deux ou trois suivantes ; cette observation due à l'accumulation des revenus sous-estimés dans la première classe est particulièrement nette pour les ménages appartenant à des professions indépendantes. La même chose se reproduit ici au niveau des fréquences de certaines catégories par décile : davantage d'industriels et de gros commerçants dans le premier décile que dans les deux suivants.

Tableau 6 : Structure des bas revenus selon, simultanément, la catégorie de commune et quelques professions.

	Distribution des revenus par PERSONNE		Distribution des revenus par MENAGE		Proportion de la catégorie dans la population totale
	Proportion de la catégorie dans :		Proportion de la catégorie dans :		
	le premier décile	les trois premiers déciles	le premier décile	les trois premiers déciles	
population agricole des communes rurales (agriculteurs, salariés agricoles, anciens agriculteurs)	35	22	24	19	9
population agricole des communes urbaines	5	4	5	4	2
Indépendants non agricoles des communes rurales	3	2	1	1	2
Indépendants non agricoles des communes urbaines	3	3	2	2	5
profession libérale et cadres des communes rurales	5	5	5	2	2
profession libérale et cadres des communes urbaines	1	2	1	2	14
employés, ouvriers qualifiés des communes rurales	3	4	1	1	3
employés, ouvriers qualifiés des communes urbaines	7	12	2	7	19
OS manœuvres des communes rurales	6	5	2	3	3
OS manœuvres des communes urbaines	12	13	3	7	10
retraités non agricoles des communes rurales	4	6	10	9	5
retraités non agricoles des communes urbaines	5	11	21	23	15
non actifs de 15 à 64 ans des communes rurales	3	2	2	1	1
non actifs de 15 à 64 ans des communes urbaines	6	4	6	4	2

La catégorie de commune mise à part, tous les autres caractères étudiés conduisent à des résultats très différents selon que la norme de classement est le *revenu par personne* ou *par ménage*. Ils le sont d'autant plus que la catégorie concernée est excentrique du point de vue du nombre de personnes par ménage :

- Les catégories comprenant peu de personnes par ménage sont davantage représentées dans le premier décile lorsque le classement est fait selon

le revenu par ménage. Le cas extrême est celui des ménages d'une personne qui composent les trois quarts du premier décile ; le même phénomène est à l'origine des différences concernant certaines catégories de retraités : anciens salariés du secteur privé et anciens agriculteurs, personnes inactives de 65 ans et plus (dont des femmes seules).

Les ménages dont le chef a plus de 65 ans sont souvent aussi des ménages d'une ou deux personnes ; ils composent la moitié des déciles inférieurs de la distribution des revenus par ménage, et une proportion beaucoup plus faible des déciles inférieurs de la distribution des revenus par personne.

- A l'inverse les catégories comprenant *beaucoup* de personnes par ménage se situent majoritairement dans les classes inférieures de revenu par *personne*. D'après le tableau 2, les ouvriers viennent en troisième position après les agriculteurs et les salariés agricoles, pour ce qui est de la taille du ménage. Leur proportion dans les premiers déciles de la distribution du revenu par personne est nettement plus élevé que dans l'ensemble de la population.

Le croisement "catégorie de communes x nombre de personnes" résume les résultats de façon presque caricaturale (tableau 7 ci-dessous) :

- Près de la moitié des ménages comprenant le premier décile de la distribution des revenus par ménages, sont des ménages d'une personne habitant les communes urbaines.
- La catégorie discriminante dans le premier décile de la distribution des revenus par *personne* a les caractéristiques opposées : 30 % des ménages comprenant ce premier décile sont des ménages d'au moins 4 personnes habitant les communes rurales.

Tableau 7 : Structure des bas revenus selon la catégorie de commune et la taille du ménage.

	Répartition du revenu par PERSONNE		Répartition du revenu par MÉNAGE		Pourcentage de la catégorie dans la population totale
	le premier décile	les trois premiers déciles	le premier décile	les trois premiers déciles	
<u>catégorie de commune et</u> <u>nombre de personnes par ménage</u>					
c. rurales ménage d'1 personne	6	8	30	15	5
" " 2 et 3 personnes	21	17	13	19	12
communes urbaines " ≥ 4 personnes	30	19	3	5	9
" " mén. 1 personne	7	12	46	37	17
" " 2 et 3 personnes	14	18	8	21	35
" " ≥ 4 personnes	22	27	1	3	22

On est à nouveau ramené au problème classique de comparaison de ménages de composition différente et de choix d'une unité de mesure commune du niveau de vie. N'importe quel système d'unité de consommation conduirait à des résultats intermédiaires à ceux présentés ici, c'est-à-dire entre les résultats partant de la distribution des revenus par ménage et ceux partant de la distribution des revenus par personne (d'autant plus proches de ces derniers que les coefficients retenus par type de personne sont élevés : échelle adoptée par l'Allemagne Fédérale par exemple). On comprend qu'une typologie des bas revenus selon le critère "type de famille" est tout à fait arbitraire ; on pourrait même choisir l'échelle d'U.C. de telle sorte que le caractère type de famille ne soit pas discriminant.

L'examen de la *structure des revenus* (annexe III) devrait faire apparaître l'importance croissante des prestations sociales dans l'ensemble des ressources, lorsque celles-ci diminuent. C'est évidemment ce qui ressort de l'annexe III.¹ Cependant on doit être prudent sur les estimations. Apparaît d'abord la sensibilité de la composition familiale à la mesure choisie : le poids des prestations est moins élevé avec l'indicateur "revenu par ménage" (beaucoup de ménages d'une ou deux personnes, de retraités, dans le premier décile); la proportion des prestations pour les retraités et personnes inactives est d'ailleurs approximativement la même, le quart des ressources, quelque soit l'unité de mesure choisie. Le poids des familles nombreuses dans le premier décile de la distribution des revenus par *personne* augmente considérablement la part des prestations (ou les allocations familiales tiennent alors une large place) ; chez les cadres moyens et les ouvriers l'ensemble des prestations dépasse 37 % des ressources.

Mais surtout ce tableau fait apparaître dans les premiers déciles les ménages ayant déclarés des déficits de revenu ; ils appartiennent aux catégories où les types de revenu les plus sous-estimés tiennent la plus grande place : bénéfiques industriels et commerciaux, revenus de la propriété.

Cependant on ne dispose pas de l'ensemble des prestations sociales dans l'enquête revenus fiscaux de 1975. L'annexe II qui reproduit les chiffres publiée par Marie Elisabeth MARTIN, chiffres calés sur ceux de la comptabilité nationale donc plus fiables en outre, montre que le poids des prestations est beaucoup plus élevé : près de 30 % de l'ensemble des ressources. Malheureusement on en peut faire d'estimation pour les bas revenus, mais seulement par catégorie socio-professionnelle.

¹ Le calcul d'une ligne "ensemble sauf inactifs" à l'annexe III vise à montrer la sensibilité de la moyenne à cette catégorie. Cependant c'est un artifice. La démarche correcte aurait été la constitution de système de déciles différents entre catégories considérées comme hétérogènes.

Annexe I

Quelques caractéristiques de niveau de vie

Proportion des ménages appartenant aux différentes catégories ci-dessous (en ligne) dans chacun des déciles et dans l'ensemble de la population

	distrib. revenus/personne		distrib. rev./ménage		Proportion de ménages de la catégorie dans la population totale
	1 ^{er} décile	decile 1 à 3	1 ^{er} décile	decile 1 à 3	
<u>L'occupation du logement</u>					
ménages vivant en surpeuplement accentué	21	13	3	4	6
surpeuplement modéré	26	25	27	23	18
peuplement normal	26	31	50	30	31
sous-peuplement modéré	16	20	24	26	27
sous-peuplement accentué	11	12	16	17	19
<u>L'occupation du logement et taille de la commune</u>					
com. < 5000 habitants et surpeuplement accentué	14	7	2	3	3
com. < 5000 habitants et sous-peuplement accentué	8	8	10	10	7
com. ≥ 10000 habitants et surpeuplement accentué	4	3	0	1	2
com. ≥ 10000 habitants sous-peuplement accentué	2	2	3	4	7
ménages de plus de trois personnes en surpeuplement accentué	20	12	2	3	6
pourcentage de propriétaires d'au moins une voiture	37	38	10	20	54
<u>Valeurs locatives du logement (Franc/an/ménage)</u>					
selon la catégorie de commune :					
communes < 5000 habitants	1820	1920	1550	1740	2350
communes de 5000 à 100000 habitants	2580	2850	2020	2310	3420
communes de plus de 100000 habitants	3770	3630	3110	3320	4790
Ensemble	2420	2600	2090	2390	3710
selon l'âge du chef de ménage :					
≤ 30 ans	2980	2850	3460	2990	3410
31 à 50 ans	2530	3000	2340	2470	4130
51 à 65 ans	2190	2420	2020	2270	3720
≥ 65 ans	2180	2670	1910	2330	3280
selon la taille du ménage :					
1 ou 2 personnes	2200	2140	2040	2380	3330
3 personnes et plus	2520	2910	2530	2450	4080

ANNEXE II

TABLEAUX TIRÉS DE : Marie Elisabeth MARTIN, Les disparités de revenu entre catégories sociales en 1975. Eco. et Stat. n° 117, dec. 79

Structure des revenus des ménages en 1975 *

En %

	Exploitant agricoles	Salariés agricoles	Profes- sions indépen- dantes	Cadres supé- rieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Inactifs	Ensemble des ménages
Revenus primaires.....	89,4	73,4	102,8	97,2	87,7	80,9	74,9	43,1	78,0
dont :									
Revenus du travail salarié.....	6,3	61,7	11,7	81,2	79,6	72,4	68,8	13,9	47,6
Revenus d'entreprises individuelles....	72,1	3,9	71,9	4,2	2,7	2,1	1,5	6,9	18,3
Revenus de la propriété et revenus de la production hors entreprises indivi- duelles.....	11,0	7,8	19,2	11,8	5,4	6,4	4,6	22,3	12,1
Revenus de transferts.....	15,9	29,1	8,2	14,7	18,7	24,2	28,5	62,7	28,7
dont :									
Prestations maladie, maternité, invail- dité.....	7,0	7,5	4,2	7,0	7,5	10,7	10,4	14,8	9,4
Prestations familiales.....	4,3	11,4	1,7	2,2	4,2	4,9	9,2	0,9	4,1
Prestations vieillesse.....	3,6	2,0	1,9	1,9	2,2	4,1	2,3	44,3	11,4
Revenu avant impôt.....	105,3	102,5	111,0	111,9	106,4	105,1	103,4	105,8	106,7
Impôts directs.....	- 5,3	- 2,5	- 11,0	- 11,9	- 6,4	- 5,1	- 3,4	- 5,8	- 6,7
Revenu disponible.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* identique au tableau 2, en %. Ce sont donc les structures de l'enquête fiscale calculées sur les données de la comptabilité matérielle par nature de revenu.

Impact des prestations
et impôts
sur les revenus de 1975

Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Effet des transferts (en % des revenus primaires)			Effet ⁽¹⁾ des impôts directs (en % des revenus après transferts)
	Prestations vieillesse	Autres transferts	Ensemble des transferts	
Professions indépendantes.....	+ 1,9	+ 6,1	+ 8,0	- 9,9
Cadres supérieurs.....	+ 2,0	+ 13,2	+ 15,2	- 10,7
Exploitants agricoles.....	+ 4,0	+ 13,8	+ 17,8	- 5,0
Cadres moyens.....	+ 2,5	+ 18,8	+ 21,3	- 6,0
Employés.....	+ 5,0	+ 24,8	+ 29,8	- 4,9
Ouvriers.....	+ 3,1	+ 35,0	+ 38,1	- 3,3
Salariés agricoles.....	+ 2,7	+ 36,9	+ 39,6	- 2,5
Inactifs.....	+ 102,9	+ 42,8	+ 145,7	- 5,5
Ensemble	+ 14,7	+ 22,1	+ 36,8	- 6,3

(1) ou : part de revenu augmenté de prestations, prélevée par les impôts directs.

Annexe III
Structure des revenus

Ensemble des ménages	Revenus avant facturation des impôts		Répartition des revenus selon leur nature (en %)				Situation des impôts dans les ressources	Effectifs sur lequel portent les estimations	échantillon recensé
	en 100 %	en francs par ménage	activités professionnelles	pensions rentes	revenus de la propriété	prestations			
Ensemble des CSP	100	44876	76,6	12,9	5,1	5,3	9,5	34662	17728171
Ensemble sauf inactifs	117	52537	89,2	2,4	3,1	5,3	10,1	27332	
00. Agriculteurs exploitants	58	25809	74,5	4,1	6,8	14,5	6,2	2644	922228
10. Salariés agricoles	71	31730	85,3	0,2	1,3	12,6	3,3	489	207633
2. Professions indépendantes	155	69697	88,5	2,5	6,4	2,6	19,2	5023	1151730
3. Cadres supérieurs et prof. libérales	245	110418	90,8	1,8	5,9	1,5	17,0	5425	1135099
4. Cadres moyens	144	64679	92,7	2,3	2,2	2,7	9,6	2846	1578648
5. employés	102	45573	82,8	3,9	1,8	4,6	7,0	3098	1488601
6. ouvriers	92	41368	88,5	2,0	0,8	8,7	4,2	6637	4902694
7. personnel de service	74	33379	86,5	6,4	1,1	6,0	6,1	636	429549
8. autres catégories	104	46590	91,4	1,4	1,0	6,2	6,3	484	332158
9. personnes non actives et retraités	63	28197	25,3	55,5	13,5	5,7	7,1	7310	5579831
<u>Ménages appartenant au premier decile de la distribution des revenus par ménage</u>									
Ensemble des CSP	7272		18,9	53,4	2,9	24,7	5,4	2457	1774150
Ensemble sauf inactifs	5122		78,3	8,4	-3,2	16,5	19,0	1049	464780
00. Agriculteurs exploitants	4945		71,7	5,7	4,1	19,1	4,1	553	203089
1. Salariés agricoles	6603		84,0	4,4	4,9	6,7	2,4	41	20595
2. professions indépendantes non agricoles	- 803	+ 373,1	- 93,6		9,3	-188,8	-351,8	203	52117
3. cadres supérieurs et professions libérales	14638		209,1	0.	-122,3	13,2	195,2	37	5479
4. cadres moyens	4888		136,8	0.	-51,0	14,2	7,8	19	12032
5. employés	6701		94,7	1,3	2,4	1,6	5,9	38	21115
6. ouvriers	6208		85,3	5,1	-1,3	10,9	4,6	105	109484
7. personnel de service	7056		71,7	21,3	1,6	5,4	3,9	39	27374
8. autres catégories	9837		70,7	15,5	7,8	6,0	38,4	14	13390
9. personnes non actives et retraités	8035		55	63,6	4,3	26,6	2,3	1408	1309320
<u>Ménages appartenant au premier decile de la distribution des revenus par personne</u>									
Ensemble des CSP	16733		57,4	9,4	1,4	31,9	3,0	3485	1767729
Ensemble sauf inactifs	19022		63,7	2,3	0,8	33,3	3,0	2998	1265142
0. Agriculteurs exploitants	14986		63,5	4,1	3,4	29,0	1,8	1541	524439
1. Salariés agricoles	22402		66,4	0,4	0,5	32,7	0,8	144	61162
2. professions indépendantes non agricoles	13206		66,8	3,4	-0,2	30,0	12,1	447	111815
3. cadres supérieurs et professions libérales	20927		135,7	0,1	-67,2	31,4	106,4	47	6783
4. cadres moyens	13952		75,6	0,4	-14,7	38,7	5,3	28	16877
5. employés	20153		68,1	1,7	-0,1	30,2	2,4	93	45802
6. ouvriers	25332		61,5	1,0	0,3	37,2	1,3	548	448246
7. personnel de service	14990		63,3	6,5	0,8	29,5	2,6	62	38498
8. autres catégories	13265		66,3	11,4	2,3	20,0	28,1	18	13521
9. retraités et personnes non actives	10970		29,9	40,4	4,0	25,8	2,8	587	502587

Source : INSEE, enquête revenus fiscaux 1975.

Nicole TABARD/BG

30 juillet 1980

TENTATIVE POUR IDENTIFIER LES MENAGES
LES PLUS DEFAVORISES DU POINT DE VUE DES CONDITIONS DE VIE

Exploitation sommaire de l'enquête de REIMS sur le chômage et les politiques de lutte contre la pauvreté, réalisée par le C R E D O C en 1979 auprès d'environ 3 000 ménages.

On commence par repérer les ménages ayant les plus mauvaises conditions de vie, puis ensuite on les identifie en fonction des caractères socio-économiques classiques.

C'est la procédure inverse de celle qui consiste à décider a priori du critère à partir duquel on isole les familles les plus défavorisées ; ce critère est d'ailleurs toujours le revenu.

On justifie très brièvement notre démarche (cela devrait faire l'objet d'une note méthodologique sur l'approche des inégalités et de la pauvreté).

Il y a des raisons de type fondamental : ce qui constitue les conditions de vie des gens est quelque chose de multidimensionnel où le monétaire n'a qu'une place particulière, recouvrant beaucoup d'ambiguïté. Cette observation n'est pas originale et cependant, en dépit du nombre des études sur la pauvreté et les inégalités sociales, elle n'a servi de point de départ à la conception d'aucune des enquêtes statistiques actuellement disponibles. Cette démarche ne pourrait d'ailleurs être compatible ni avec d'autres objectifs ni avec des objectifs imprécis ; or c'est presque toujours ainsi que sont conçus les matériaux statistiques. En outre, trouver des descripteurs pertinents des conditions de vie implique un investissement conceptuel et méthodologique important, devant la solution de facilité de "*survoler un peu tous les domaines*". Tous

Avec la participation financière du Commissariat Général du Plan.

les travaux menés depuis trente ans sur le "*coût d'un enfant*" ont buté sur le problème de la définition d'une variable "*niveau de vie*" ayant un *sens commun* à toutes les populations destinées à être comparées. La multidimensionnalité de l'approche suggérée ne facilite qu'apparemment les choses : on ne peut sérieusement supposer qu'il existe un seul élément ayant un *sens commun* aux jeunes, aux vieux, aux ruraux, aux urbains, aux salariés, aux indépendants .. et à plus forte raison aux pauvres et aux riches (ce dernier clivage a en outre un autre statut méthodologique puisque c'est celui sur lequel on veut opérer).

Il y a des raisons de type technique : l'afflux des erreurs et des sous-estimations de revenu dans les premiers fractiles. L'étude récente de Christian BAUDELLOT qui se rapporte cependant aux seuls salariés et à des déclarations faites par l'employeur est extrêmement instructive.¹ Les enquêtes directes auprès des intéressés soulèvent des problèmes d'un autre ordre et ne peuvent être utilisées que pour des résultats par catégorie. (Voir note sur l'enquête revenu fiscaux 1975).

L'information analysée ici est très limitée par rapport à l'information très riche collectée dans cette enquête ; rappelons que l'objectif de cette enquête est l'analyse du chômage et du travail précaire, la répétition des situations de précarité dans le travail et sa relation à la pauvreté. L'analyse de cette information complexe est menée actuellement par les responsables de cette enquête.^{2,3}

La conception de cette enquête sera décrite dans le compte rendu cité (réf. 2). Rappelons seulement que le choix des ménages enquêtés a été fait en deux étapes :

- a) Choix d'un ensemble d'îlots d'habitation, sur-représentant les zones vétustes ou même insalubres.
- b) Choix des ménages dans ces îlots, par cheminement aléatoire.

¹ Christian BAUDELLOT : Etude sur les bas salaires, texte provisoire du 1.07.80, INSEE, Département Population-Ménages, Division Revenus.

² Michèle TALLARD et Marie-France VALETAS : Les conditions de vie des ménages en situation précaire - Rapport CREDOC, 1980.

³ Michèle TALLARD et Marie-France VALETAS : La répétitivité du chômage et les aspects socio-professionnels qui lui sont liés - Rapport CREDOC, 1980.

Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur des questions de représentativité qui risqueraient de dévier l'attention sur des problèmes de *niveau*, alors que toute la démarche vise à mettre en évidence les plus grandes *différences* entre ménages et à détecter les caractères socio-économiques associés à ces différences. Signalons seulement que le souci de sur-représenter les îlots où existent des logements vétustes a eu pour effet d'aboutir à un échantillon où les familles nombreuses sont en proportion plus élevée que dans la commune de Reims dans son ensemble telle qu'on peut l'estimer à partir du recensement de 1975 : 17 % des ménages comptent cinq personnes ou plus dans l'enquête contre 13 % dans le dernier recensement ; le nombre moyen de personnes par ménage est de 3,09 dans l'enquête contre 2,75 ; le nombre d'enfants de moins de 16 ans est de 0,95 contre 0,75. Des renseignements tel le chômage ou la longue maladie n'existent pas dans le recensement. Il y a dans l'enquête 3 % de chefs de ménage chômeurs, 3,2 % de chef de ménage en longue maladie.

Outre la richesse de son information et la sur-représentation de catégories généralement mal étudiées, un avantage incontestable de l'enquête exploitée ici est l'*homogénéité de lieu*. On peut donc estimer qu'on est dans des conditions très favorables pour faire ressortir des différences ayant un *sens*. Ce qui n'est pas souvent le cas avec des échantillons France-entière ou les oppositions sont le plus souvent triviales et peu significatives.

On renvoie en annexe la description des deux analyses effectuées. L'une sur les seules informations concernant les conditions de vie hors travail : logement, confort, équipement, sociabilité, vacances, handicap, environnement ; l'autre sur ces mêmes informations auxquelles on adjoint certaines questions sur le travail salarié. Ce ne sont donc pas tout à fait les mêmes analyses : la première porte sur l'ensemble des ménages puisque les questions intéressent tout le monde ; la seconde porte sur les seuls ménages dont le chef est actif et salarié. Et cependant les espaces produits sont très semblables : les plus grandes oppositions concernent les mêmes catégories y compris les oppositions selon l'âge (jeunes et vieux se retrouvent du côté des bas revenus) bien que les personnes d'âge supérieur à 65 ans soient pratiquement absentes de la seconde analyse. On a donc un espace stable où les oppositions mises en évidence sont pertinentes.

Ces analyses avaient pour objectif de faire apparaître les catégories extrêmes. C'est donc la partition opérée à partir de ces catégories qui sert à la présentation du tableau des revenus moyens déclarés dans cette enquête (tableau 1).¹

¹ Les effectifs correspondants figurent à l'annexe III.

Selon cette enquête les revenus extrêmes entre catégories vont de 1 500 F par mois, revenus des femmes seules de plus de 65 ans¹, à 13 600 F, revenu des professions libérales couples avec au moins 4 enfants. Le revenu des chômeurs est minimum pour les ménages où le chef est sans conjoint : 2 200 F ; il est maximum pour les couples avec au moins deux enfants : 4 600 F. Sur 2 739 ménages ; 89 ont un chef de ménage en longue maladie, et parmi eux 34 sont des hommes mariés avec enfants, 15 des femmes seules avec au moins une personne à charge (annexe III). Leur revenu est d'environ 3 500 F par mois.

On notera l'écart entre les revenus des manoeuvres et des autres catégories des salariés. Ces manoeuvres sont au nombre de 64 dont 25 sont des femmes chefs de ménage ou des hommes seuls.

QUELLE EST LA PART DES PRESTATIONS DANS CES RESSOURCES ?

Les questions sur les prestations sociales sont extrêmement détaillées dans cette enquête. On donne au tableau 2 un regroupement en trois catégories de prestations présenté avec la même partition qu'au tableau 1. On a isolé les prestations destinées aux enfants (imparfaitement, car l'aide sociale figure dans un autre groupe bien que souvent destinée à des enfants) ; ce sont de loin les plus importantes puisqu'elles représentent 54 % de l'ensemble des prestations sociales reçues en moyenne par ces ménages.

Mais si l'on regarde les résultats par catégorie de ménage, on trouve les chiffres les plus élevés :

- a) Pour les chômeurs surtout lorsqu'il s'agit de couples avec enfants (2400 F à 3700 F par mois).
- b) Pour les ménages dont le chef est en longue maladie (2400 F à 3200 F pour les couples ou les femmes chef de ménage, 1500 F pour les femmes seules).
- c) Pour les chefs de famille d'au moins quatre enfants (1900 F).

Pour certaines catégories les prestations représentent plus de 80 % des ressources :

- a) Les ménagères ; ce sont des femmes âgées, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle ; elles ont d'ailleurs les ressources les plus faibles de l'échantillon et pour celles qui sont seules, les prestations représentent 100 % des ressources.

¹ Exception faite des étudiants seuls : 800 F.

b) Les chômeurs.

c) Les chefs de ménages en longue maladie ; lorsque ces derniers ont au moins trois enfants les prestations représentent 93 % des ressources.

Ces trois catégories forment 10 % de la population enquêtée.

Pour certaines catégories de retraités les prestations représentent presque le tiers des ressources. Il s'agit en majorité de femmes chef de ménage ou de couples avec au moins deux enfants mais ceux-ci sont très peu nombreux.

Pour les couples ayant au moins quatre enfants dont le chef de ménage est O.Q. ou O.S. ou employé de bureau, les prestations représentent près de 30 % des ressources. L'importance des allocations familiales proprement dites dans les prestations fait que l'ensemble des prestations touchées par les couples ayant au moins quatre enfants est de montant à peu près équivalent quelque soit la position dans l'échelle sociale (autour de 1 700 F aussi bien pour les cadres supérieurs - professions libérales que pour les ouvriers et les employés).

COMPARAISON DE DEUX TYPES DE SITUATION : LES FEMMES CHEFS DE MENAGE ET LES COUPLES

On détaille ici selon le nombre des enfants la catégorie des femmes chef d'un ménage d'au moins deux personnes.¹ On les compare aux couples selon leurs ressources, au tableau 3. Les ressources, avant prestations, des couples avec enfants sont supérieures à celles des femmes seules avec enfants, dans la proportion de 1,7 à deux environ selon le nombre des enfants (les couples comportent évidemment une personne de plus dans chaque type de famille à l'exception du type sans enfant). Les prestations sociales corrigent un peu ces inégalités ; pour chaque type de famille le rapport des ressources y compris prestations s'établit aux alentours de 1,5. La différence de niveau de vie des familles selon que la femme élève seule ses enfants ou non reste donc considérable.

La structure professionnelle des deux types de chefs de famille est évidemment très différente. Tout d'abord une femme chef de famille sur quatre est ménagère. Ensuite parmi celles exerçant une profession, rares sont les cadres : 11 % des femmes contre 23 % des hommes avec conjoint et au moins un enfant.

¹ On n'a pu considérer les hommes sans conjoint chefs de ménage ; ils sont trop peu nombreux : 50 ; tandis qu'il y a 292 ménages d'au moins deux personnes dont le chef est une femme, soit 11 % de l'échantillon. Plus précisément il y a 226 femmes chef de ménage avec au moins un enfant totalisant 484 enfants. Par comparaison il y a 1 355 couples ayant au moins un enfant totalisant 2 990 enfants.

Comparaison entre les femmes chefs de ménage et les couples
 ressources et prestations par ménage

Tableau 3

Total population	Femmes chefs de ménage et personnes en longue maladie exclues		Couples		Femmes chefs de ménage ≥ 2 personnes		
	FR	ZP	FR	ZP	FR	ZP	
	4911 (533)	391 (53)	4984 (51)	288 (50)	4984 (51)	288 (50)	handicafant
	4914 (51)	498 (51)	4984 (51)	315 (40)	4984 (51)	315 (40)	1 enfant
	5914 (43)	490 (43)	6015 (43)	408 (43)	6015 (43)	408 (43)	2 enfants
	6450 (403)	447 (403)	6680 (403)	1254 (368)	6680 (403)	1254 (368)	≥ 3 enfants
	653 (189)	5819 (189)	524 (189)	5948 (189)	524 (189)	5948 (189)	Étranger

ZF = Femme de population, allocation, FNS...
 ZR = ensemble des ressources

En corrolaire, une fraction importante des femmes est O.S., manoeuvre, ou employée : 40 % ; tandis que 28 % seulement des hommes sont dans ce cas. Il n'y a pratiquement pas d'ouvrières qualifiées ou d'agent de maîtrise parmi les femmes seules ayant au moins un enfant à charge (1 % contre 31 % des hommes).

Du point de vue des conditions de vie, les inégalités sont cohérentes avec ce qui précède : logement plus petit, moins confortable (moins souvent l'eau chaude ou une salle de bains). Les femmes seules avec enfants ont beaucoup moins souvent une voiture que les couples : 47 % des femmes avec un enfant ont une voiture contre 89 % des couples ; avec deux enfants les proportions sont respectivement 72 % et 91 %, avec au moins trois enfants, 54 % et 82 %. Avec un enfant les femmes seules ont moins souvent la machine à laver le linge mais les différences disparaissent à partir de trois enfants.

La plus grande précarité de situation des femmes chef de ménage se lit à travers les dettes de loyer (9 % des femmes avec un enfant) ou des retards dans le paiement de quittances EDF-GDF (6 %). Les femmes seules avec enfants sont moins nombreuses que les hommes à toucher leur salaire normal en cas de maladie.

Enfin les inégalités intéressent même la sociabilité : les femmes seules avec enfants sont beaucoup plus isolées que les couples quelque soit le nombre des enfants, qu'il n'y en ait qu'un ou qu'il y en ait quatre et elles sortent plus rarement. Il n'y a égalité avec les couples qu'en ce qui concerne la fréquentation des parents....

Terminons en donnant quelques indications chiffrées sur les éléments de conditions de vie retenues pour les analyses présentées en annexe :

L'INCONFORT DU LOGEMENT (absence d'eau chaude, de sanitaire, de chauffage central) est surtout le fait des femmes âgées seules. Les couples sans enfant ayant moins de 50 ans et ceux ayant moins de quatre enfants sont apparemment les mieux logés. Le clivage entre la présence ou l'absence d'enfants entraîne un clivage assez net pour ce qui est de la possession des biens d'équipement (y compris voiture ou électrophone). Mais on constate également une très grande distance entre les manoeuvres et les autres catégories ; on a vu que les manoeuvres sont souvent des chefs de ménage sans conjoint : il n'y a donc pas indépendance entre la situation professionnelle et la situation familiale. Cependant, même chez les couples avec enfants le sous-équipement des manoeuvres par rapport aux autres C.S.P. est très net, en particulier en ce qui concerne les biens élastiques par rapport au revenu comme on pouvait s'y attendre : le taux de possession du téléphone est de l'ordre de 20 % chez les manoeuvres avec enfants, d'environ 50 % dans les autres catégories d'ouvriers, de plus de 80 % dans les catégories de cadres. Les différences sont du même ordre pour la voiture, le congélateur, la possession d'au moins 20 livres. Les différences sont encore plus grandes

concernant le lave vaisselle : 0 % de possesseurs chez les couples de manoeuvres avec enfants ; 5 à 12 % chez les ouvriers spécialisés et qualifiés ; 10 à 15 % chez les employés, la catégorie extrême étant les cadres supérieurs avec au moins quatre enfants : 86 %.

LES RETARDS DE PAIEMENT des factures d'électricité (3 % des ménages) sont fréquentes dans les ménages de chômeurs (10 %) ou ceux dont le chef est en longue maladie (8 %). 6 % des locataires sont en retard pour payer leur loyer ; 17 % lorsqu'il s'agit de chômeurs et surtout lorsque ces chômeurs sont pères de familles nombreuses (20 %) ou sont des hommes seuls (50 %). 17 % des ménages dont le chef est en longue maladie ont également des retards de paiement du loyer ; là encore le chiffre est plus élevé lorsqu'il y a quatre enfants ou plus (44 %) ou lorsqu'il s'agit d'un homme seul (40 %).

ISOLEMENT SOCIAL est le fait des personnes âgées, couples ou isolées (20 % n'ont pas d'amis) et des malades. En outre il y a un lien très net entre le rythme de fréquentation des amis et la position dans l'échelle sociale : les manoeuvres sont aussi isolés que les vieux et les malades. Enfin 8 % des chefs de ménage salariés actifs ont eu au moins une période de chômage depuis cinq ans. Ce chiffre s'élève à 16 % pour les manoeuvres, 10 % pour les O.S., 9 % pour les ouvriers qualifiés et les employés de bureau, il est minimum (2 %) pour les agents de maîtrise. 68 % des salariés actifs ont un salaire normal en cas de maladie ; ce chiffre est minimum pour les manoeuvres (47 %) ; il est maximum pour la maîtrise, les techniciens et les cadres (83 à 86 %).

ANNEXE I

ANALYSE DES ELEMENTS DE CONDITIONS DE VIE HORS VIE PROFESSIONNELLE

On a isolé les informations les plus immédiatement accessibles et communes à l'ensemble des personnes (chefs de ménage) interrogées. En voici la lites :

EQUIPEMENT DU LOGEMENT :

- Eau chaude courante
- Téléphone
- Chauffage central

EQUIPEMENT EN BIENS DURABLES :

- Voiture
- Réfrigérateur
- Machine à laver le linge
- Télévision couleur
- Electrophone
- Lave-vaisselle
- Congélateur
- Au moins 20 livres.

QUESTIONS SUR LES VACANCES :

- Avez-vous passé vos dernières vacances chez des parents ou amis ?
- Avez-vous reçu une aide financière pour les vacances (prime, aide de la municipalité, du C.E.) ?
- Etes-vous resté plus d'un an sans vacances ?

QUESTIONS SUR LA SOCIABILITE :

- De quand date votre dernière rencontre avec des amis ?
- De quand date votre dernière sortie ?
- De quand date votre dernière rencontre avec vos parents ?

QUESTIONS DIVERSES :

- Existence de crédit pour des biens durables.
- Retard éventuel pour le paiement des quittances EDF, GDF.
- Etat de construction dans l'environnement immédiat.
- Statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire HLM, ILN, ...).
- Etes-vous gêné par un handicap, une maladie ?

Au total 22 questions couvrant des domaines divers. Comme il s'agissait ici de comparer entre eux tous les ménages enquêtés, que le chef soit actif, retraité ou sans activité, il n'était pas question d'utiliser les informations concernant la vie professionnelle.¹

Les relations entre toutes ces informations sont résumées au graphique I-1. On y lit l'opposition entre la non-possession de tous les biens (côté bas - gauche) et la possession d'au moins un congélateur, lave-vaisselle, télévision couleur ... au moins deux voitures, d'une part et l'opposition entre l'isolement et la sociabilité.

Les possesseurs de biens durables (haut-droit) sont aussi le plus souvent propriétaires de leur logement.

Les isolés (haut-gauche) habitent aussi le plus souvent des quartiers délabrés, sont plus souvent handicapés.

Qui sont les ménages correspondants ? Les graphiques I-2 et I-3 répondent à cette question.

Evidemment à gauche : les plus pauvres, à droite : les plus riches. Mais parmi les plus pauvres on trouve, pour ce qui est de l'activité du chef de ménage :

- les manoeuvres, O.S. et personnel de service
- les ménagères donc les femmes chefs de ménage n'exerçant pas
- les chefs de ménage en longue maladie

pour ce qui est de la situation familiale :

- les veufs (ves), divorcés, célibataires (opposés aux chefs mariés à droite)

à l'extrême gauche : les femmes seules de plus de 64 ans.

¹ La prise en considération de la voiture contribue ici à la position singulière des femmes de plus de 65 ans, cependant la configuration générale des graphiques et la position respective des catégories est peu modifiée lorsqu'on élimine ce bien durable.

On notera quelques traits révélateurs :

Les ménages ayant des retards de paiement de loyer se situent nettement à gauche ; on trouve à droite les propriétaires et à l'extrême droite ceux d'entre eux pouvant déduire de leurs revenus le montant des intérêts de leurs emprunts. D'ailleurs ceux qui ont des emprunts à rembourser ne se situent pas du tout parmi les pauvres.

Remarquons le mouvement inverse du revenu et de l'âge : Mis à part le fait que les jeunes occupent une position excentrique loin sur la partie négative de F_2 , on trouve une certaine opposition entre l'âge et le revenu : les classes d'âge les plus aisées se situant vers 30-50 ans ; les classes les plus pauvres correspondant nettement aux plus âgées.

Jamais parti en vacances

pas de vacances
ne sont jamais
gêné par handicap
pas d'amis
pas de parent

grand n° de ilots
de labrés

dernière rencontre
ami = > 1 mois

plus d'un an
sans vacances

certains objets
à crédit
télévision
couleur
congélateur
propriétaires

fréq. parent ou
moins hebdo.
dernière rencontre ami =
semaine ou mois

vacances
CE

lave-vaisselle

pas de téléphone

99 ilots de labrés locat. HLM

moins de 20 livres

retard paiement EDF

1 voiture
environ bien tenu

dernière sortie =
1 an

≥ 2 voitures

pas de voiture

moins de
vacances

pas de chauffage
central

dernière sortie =
ce mois

pas d'eau chaude

partage le
téléphone

pas de
TV couleur

locataires HLM

vacances
pas parents amis

jamais plus
d'un an
sans vac.

pas d'aide financ.
pour vacances

pas de
téléphone
locataires
non HLM

dernière rencontre ami =
un jour - 2

pas de parents
dans région

dernière sortie =
cette semaine

pas de réfrigérateur

pas de lave-linge

↓ facture EDF comprise dans charges

Enquête REIMS,
2739 chefs ménage
conf. sociabilité, logement
22 var. 74 mod.

Variables analysées (soulignées =
critériales) ≥ 3%

en longue maladie

C+OE ≥ 65ans

C+4E

ménagères

domains
Ouvriers
spécialisés

manœuvres

pers. service F+ ≥ 1 pers.

F seule
> 64ans

H 1/6 cjt
+ autre
ban de calcul
du salaire < 1 mois

F seule
< 65ans

H 1/6 cjt

↓ étudiant

artisans

C+OE
50-64ans

antennes

C+3E

C+1E

C+2E

petits commerçants
ouvriers qualifiés

employés
bureau

employé
commerce

cadres
moyens

techniciens

ingénieurs

professions
libérales

cadres
supérieurs

armée
police

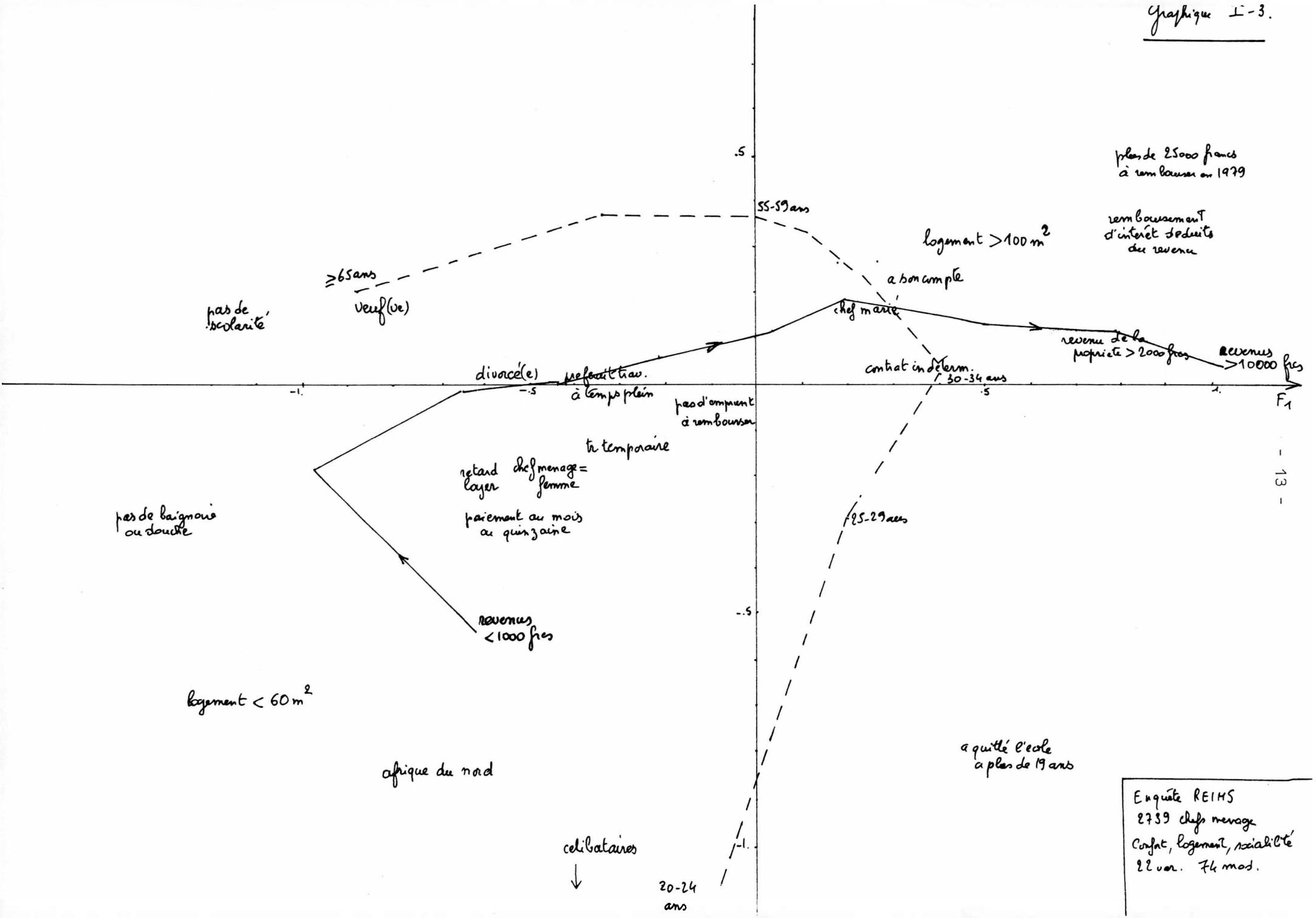
professeurs

C+OE
< 50ans

soin médico-social

instituteurs

Enquête REIMS
2739 chefs de ménage
confat, logement, sociabilité
22 var. 74 mod.
encodés: CSP de chef de ménage
C = confat E = enfant H, F homme, femme



ANNEXE II

ANALYSE DES ELEMENTS DE CONDITION DE VIE ET D'ACTIVITE

Cette analyse reprend comme éléments de conditions de vie ceux décrits à l'annexe I, soit 22 questions. On y ajoute six questions sur l'activité salariée. Cela signifie donc qu'on étudie seulement des *chefs de ménages actifs salariés*, soit 1 746 chefs de ménages.

Les questions sur l'activité professionnelle salariée sont celles-ci :

- Y.c. les indemnités de sécurité sociale, percevez-vous pour maladie et maternité un salaire normal, la moitié de votre salaire, etc...
- Evolution de la durée du travail depuis six mois (en hausse, en baisse...).
- Pour quelle raison travaillez-vous moins que d'habitude (chômage partiel...).
- Quel est la base de calcul de votre salaire (horaire, quinzaine, mensuel...).
- Depuis quand êtes-vous dans la même entreprise (depuis un an, de 1 à 3 ans ..)
- Nombre de périodes de chômage depuis 5 ans.

On analyse donc au total 28 questions.

Le graphique II-1 donne la position relative de toutes les réponses aux questions analysées.

On notera la stabilité de cette analyse. En effet la structure des informations communes à l'analyse précédente est *pratiquement inchangée*¹.

¹ Rappelons que l'orientation des axes est arbitraire ; il faut pour comparer les deux analyses, inverser le sens de F_2 . On retrouve alors l'isolement social, l'absence de vacances ou de sorties, l'absence d'équipement avec les mêmes positions relatives que ce que l'on trouvait sur le graphique I-1.

Tout l'aspect négatif des conditions de vie est situé du côté gauche de la figure ; l'aspect : "isolement, pas de vacances" forme une zone ; une autre zone est caractérisée par l'absence d'équipement apparemment corrélée avec l'habitat délabré, le statut de locataires non HLM et non ILN. Il semble que les conditions de travail précaires soient proches des conditions de logement et d'équipement précaires.

A l'inverse, la partie droite du graphique réunit tous les caractères positifs de travail, de logement ou de sociabilité.

Le statut de propriétaire semble associé à la télévision, le téléphone, la stabilité dans l'entreprise, le bénéfice de vacances organisées par le C.E. ou des primes de vacances...

Dans la partie supérieure on trouve d'autres formes de caractères positifs : sociabilité dense, vacances fréquentes (même sans aide financière), possession de deux voitures, habitat en location (ILN).

Les caractéristiques des populations occupant ces différentes zones figurent aux graphiques II-2 et II-3.

Bien que la population analysée soit plus jeune que celle analysée précédemment on retrouve la même forme de répartition des âges et du revenu. Le revenu augmente de la gauche vers la droite. Tandis que l'âge ne lui est pas tout à fait orthogonal : les jeunes se situant nettement vers les revenus les plus bas ; mais aussi les plus vieux : on note le retournement des classes d'âge à partir de 50 ans vers les bas revenus.

Les jeunes sont à gauche du côté des situations précaires. Mais aussi les célibataires,, les veufs, les divorcés.

L'échelle hiérarchique est très nette sur F_1 : des manoeuvres à gauche (à noter les chefs de ménage originaires d'Afrique du Nord) aux cadres supérieures et ingénieurs à l'extrême droite.

Enfin le croisement "catégorie socioprofessionnelle x situation familiale" qui est celui retenu en définitive dans la présentation du texte, fournit un quadrillage de l'espace très éloquent :

position à l'extérieur gauche des femmes chefs de ménages, des hommes seuls, manoeuvres et O.S.

position à gauche également des ménages de 4 enfants et plus lorsqu'ils sont ouvriers (O.S., O.Q., manoeuvres) ou employés. Alors que le nombre d'enfants n'entraîne pas de distanciation à l'intérieur des catégories de cadres, voire de techniciens et des contremaîtres.

pas de frigo
 ← pas de réfrigérateur
 ← pas de chauffage central
 ↑ au moins une période de chômage
 ↑ base de calcul palaise < 1 mois
 ↑ moins d'un an dans même entreprise

locataires HLM, ILN

dernière sortie = 1 semaine

28 v. 88 mod
 Variables analysées
 g-14-1 II-1

locataires ILN

durée du travail = irrégulière

pendant maladie
 fraction palaise = m.m. usuel

dernière rencontre ami = rien

pas d'aide fin. pour vacances

quelques îlots délabrés
 retard paiement EDF

dernière sortie = moins d'un mois

moins d'un an sans vacances

pas vacances chez ami

≥ 2 voisins

pas de parents dans région

quelques îlots délabrés

vacances chez ami

lave vaisselle

pendant maladie = moitié palaise

freq. parents = holo.

dernière sortie = cette année

pas de voiture

pas d'électrophone moins de 20 livres

dans m entreprise depuis 3 à 10 ans

dernière rencontre amis semaine ou mois derniers

pendant maladie = salaire normal téléphone

prime de vacances propriétaire

plus d'un an sans vacances
 pendant maladie = 3/4 palaise

plus de parents

locataires HLM
 freq. parents = mois, année

achat à crédit

TV couleur
 dans m entreprise depuis > 10 ans
 période période
 congélateur indépendant

dernière sortie = plus d'un an

pas d'ami

dernière rencontre ami > 1 mois

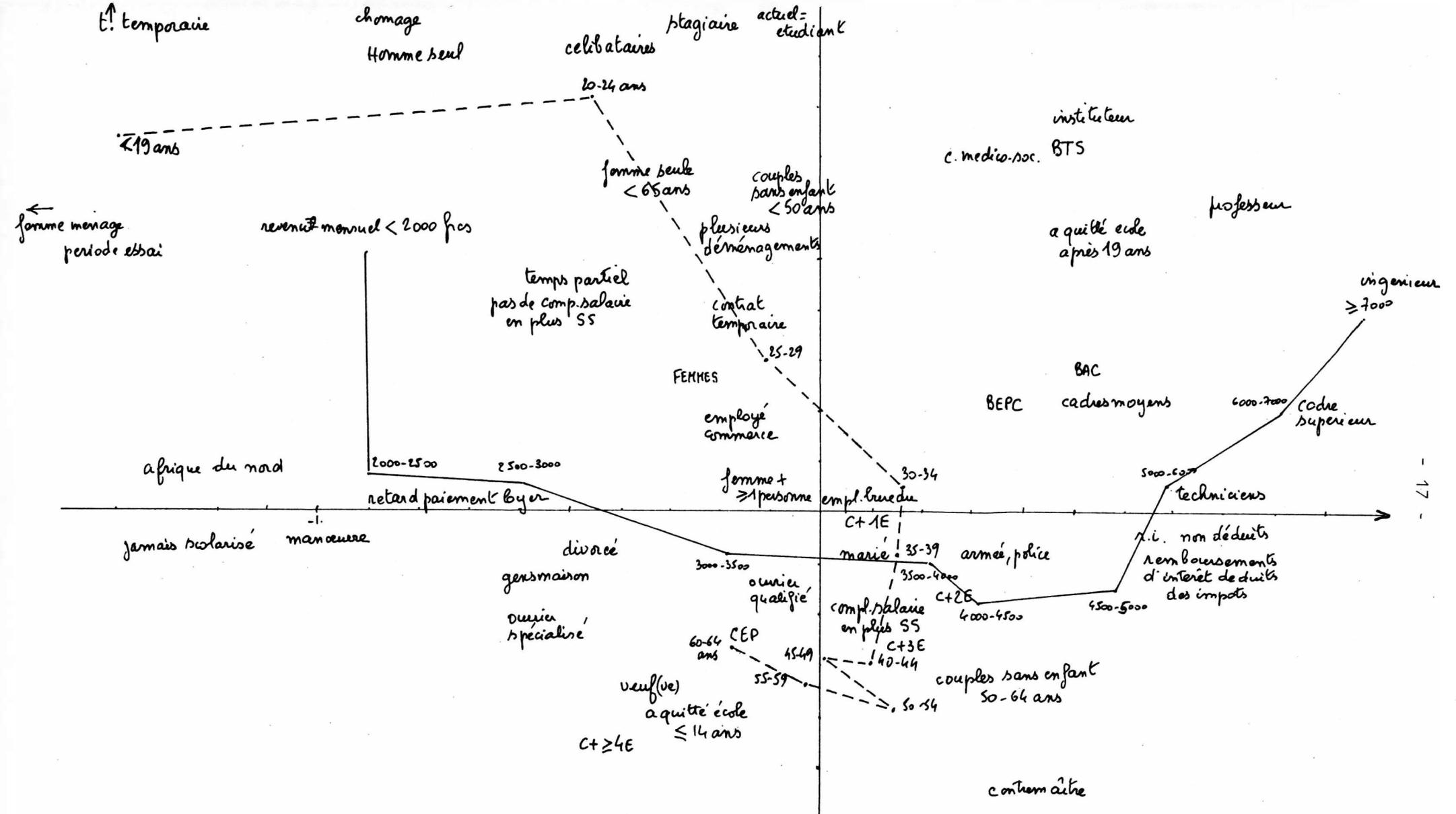
ne sort jamais

état des constructions = m.m. réponse

vacances organisés par CEE →

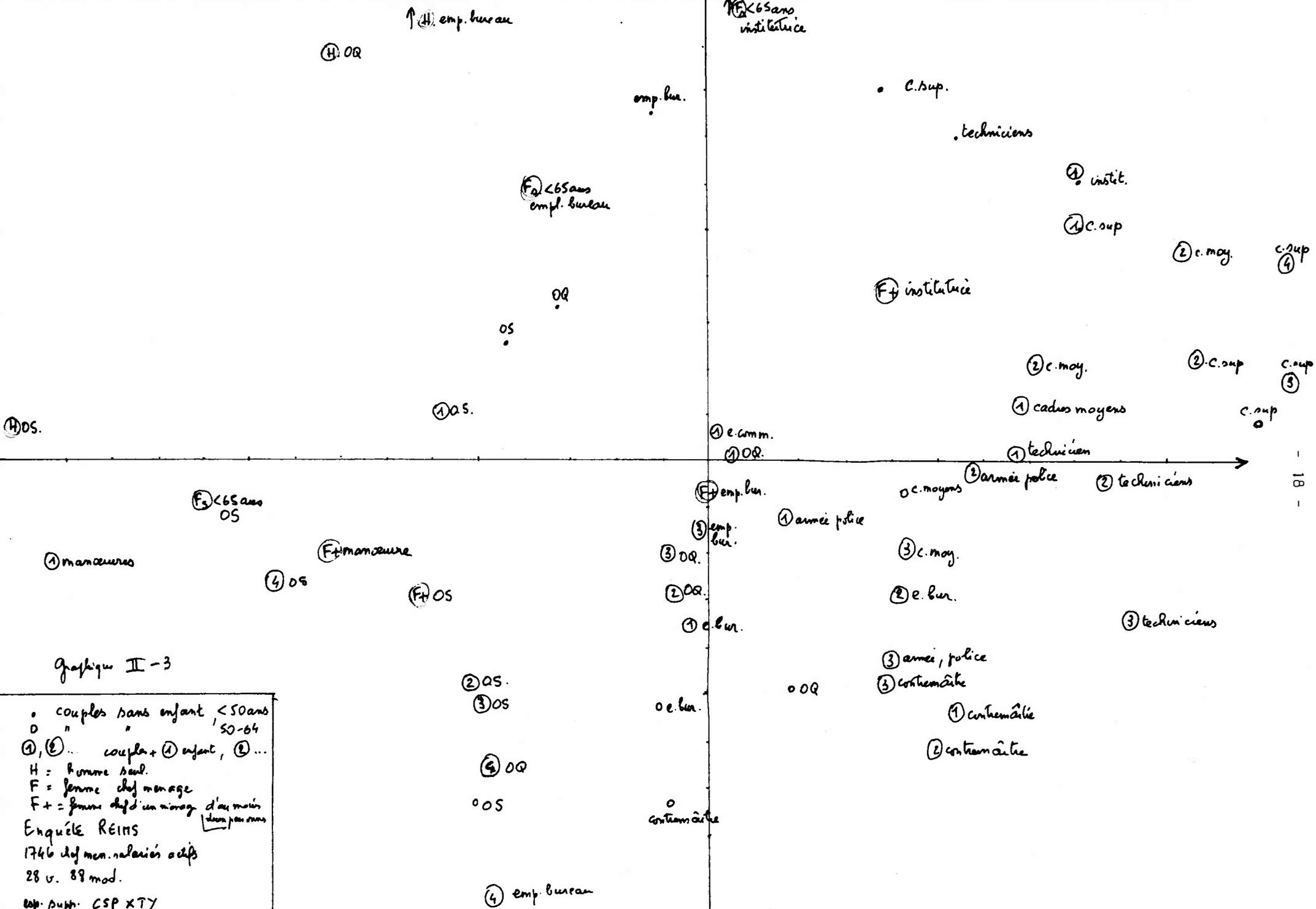
jamais parti en vacances

géné par handicap
 ↓ moins d'heures sup. ↓ durée travail on dim. inaction



Graphique II-2

Enquête REIMS
 1746 chefs menages
 Salaires actifs
 280. 88 mod.
 Eop. Supp.



Graphique II-3

• couples sans enfant < 50ans
 D " " " 50-64
 ①, ②... couple + ① enfant, ②...
 H = homme seul.
 F = femme chef ménage
 F+ = femme chef d'un ménage d'au moins deux personnes
 Enquête REIMS
 1746 chef men. salariés actifs
 28 v. 88 mod.
 esp. Supp. CSP XTY

Annexe III

Répartition des 2739 ménages enquêtés
selon les catégories les plus extensives du point de vue conditions de vie :
l'activité du chef de ménage (CSP, maladie, chômage) et situation familiale

Souss : Enquête REIMS. 1979

EFFECTIFS	COUPLE		COUPLE		COUPLE		COUPLE		COUPLE		IF SEUL IF < 65 ANSI	IF SEUL IF > 65 ANSI	IF + AUTRE personne + AUTRE	SS CUI AUTRE	ENSEMBLE
	15-24 ANS	25-34 ANS	35-44 ANS	45-54 ANS	1E	2E	3E	> 3E							
PROFES. INDEP	0	10	1	21	21	8	7	1	2	2	4	2	0	89	
CAD. SUP. PROF	15	19	1	37	44	19	14	7	4	0	6	1	0	190	
C. MOO. SEC. INST.	7	4	0	11	14	6	0	8	15	0	21	4	0	76	
TECHNICIENS	10	7	0	21	35	17	2	4	0	0	4	2	0	107	
C. MOYENS	10	15	1	31	40	15	7	6	3	0	9	1	2	137	
EMP. IND. A.P.	17	17	0	57	28	16	11	13	27	0	54	3	1	237	
EMP. COM.	3	3	0	13	5	1	2	1	4	0	8	0	1	42	
MAITRISE	2	10	0	12	37	14	5	0	0	0	0	0	1	96	
C.O.	47	24	2	118	124	62	36	11	2	0	5	6	2	437	
O.S.	25	10	0	55	69	37	60	12	11	0	26	5	2	312	
MANOEUV. + PI	9	2	0	10	7	4	3	4	7	0	18	0	0	94	
ARMEE POLI	7	3	0	23	18	10	2	1	0	0	1	1	0	60	
ETUDIANT	10	9	0	9	0	0	0	49	18	0	14	5	0	101	
RETRAITES	0	61	177	36	8	1	3	35	23	116	29	10	4	505	
MERAGERE	0	1	0	0	0	0	1	0	6	19	67	0	0	94	
CHOMEUR	5	3	0	14	14	10	10	4	5	0	10	3	0	59	
LONGUE MALADIE	5	11	1	10	7	5	12	5	9	4	15	6	1	69	
AUTRES CAS	4	0	0	3	5	1	4	2	0	1	1	1	0	22	
ENSEMBLE	197	202	183	429	476	226	179	163	137	142	292	50	13	2739	

Se reporter au graphique 3 de l'annexe II pour examiner la position relative des catégories les plus importantes ci-dessus

TENTATIVE POUR RECONNAITRE LES MENAGES

les plus défavorisés du point de vue des conditions de vie

Exploitation rapide des deux premières enquêtes sur les situations et perceptions des conditions de vie (SPCV), effectuées en 1978 et 1979 par l'équipe "Aspirations" du CREDOC, réunissant environ 4000 personnes de 18 ans ou plus.

Cette note repose sur l'analyse des enquêtes "Situations perceptions des conditions de vie" dite "S.P.C.V" par raccourci par la suite. C'est une description systématique des conditions de vie dans leurs composantes associées aux plus grandes inégalités entre les ménages. L'objectif est de comparer la situation des familles pauvres aux autres familles. Plutôt que de procéder à un inventaire de toutes les informations disponibles traitées sur le même plan (tout ce qui a trait au travail, au logement, à la santé etc.), on a opté pour une présentation organisée : les éléments des conditions de vie retenus pour cette description interviennent en fonction de leur pouvoir descriptif ; plus précisément on part d'une information multidimensionnelle sur les ménages, qu'on analyse de façon à faire ressortir des situations extrêmes presque toujours multiformes et très différentes. Les enquêtes analysées ont été réalisées en décembre 1978 et décembre 1979¹. Ce n'est pas leur caractère récent qui a conditionné ce choix mais c'est, d'une part, la multiplicité des thèmes sur lesquels portent les questionnaires : éducation, travail, logement, famille, santé, loisirs... et d'autre part le double mode d'approche : par les faits, la description des situations et par les opinions, la perception subjective de ces situations.

Une des difficultés de cette enquête est l'unité d'échantillonnage : la personne ; alors que les enquêtes classiques reposent sur l'observation de ménages. D'où une première réduction de l'échantillon aux seuls chefs de ménages.

Une seule analyse a été réalisée portant sur l'ensemble des éléments de conditions de vie y compris la vie au travail ; c'est dire que l'analyse repose sur les seuls chefs de ménages actifs salariés.

¹ Voici la liste des comptes rendus auxquels ont donné lieu ces enquêtes à cette date :

- Enquête 1978-79 sur les situations et perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français. Juillet 1979.
- Enquête 1979-80 sur les situations et perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français. Rapport préliminaire. Février 1980.

On tente d'effectuer une quantification, une fois les caractères pertinents repérés par l'analyse multidimensionnelle. Les tableaux III, en fin de note, donnent quelques estimations chiffrées sur les thèmes pénibilité, précarité, inconfort.

I. UN APERÇU MULTIDIMENSIONNEL DES CONDITIONS DE VIE

On appellera "conditions de vie" l'ensemble des informations correspondant aux thèmes suivants retenus pour cette analyse :

- . *Le logement* : confort, équipement, statut d'occupation, les jugements sur le logement et l'environnement.
- . *La santé* : handicap, hospitalisation, arrêt de travail, le bénéfice d'une mutuelle complémentaire de la Sécurité Sociale.
- . *Le travail* : réduction d'horaire, chômage, contraintes diverses, opinions sur les avantages et inconvénients du travail actuel, vacances.
- . *Les relations avec la famille ou les amis, la participation à des associations*

par opposition aux caractéristiques socio-économiques classiques de position dans la structure sociale :

- . *Profession et secteur d'activité, âge, nombre d'enfants, niveau d'instruction,*

caractéristiques qui, elles, ne font pas partie de notre analyse mais seront utilisées pour situer socio-économiquement les situations précaires exhibées.

En effet, on ne cherche pas à décrire les conditions de vie de populations définies à l'avance et considérées comme pauvres ou aisées sous l'angle des critères économiques classiques. On cherche à obtenir des types de familles à partir des conditions de vie elles-mêmes et voir ensuite le lien entre l'appartenance à l'un de ses types et la position occupée dans la structure sociale.

On ne donnera pas de détails techniques. Cependant il faut préciser que l'enquête porte sur des individus et non sur des ménages. Ici on ne considère que les chefs de ménages. Pour englober dans l'analyse multidimensionnelle le maximum d'informations sur les conditions de travail on ne considère que les salariés-actifs. Mais les résultats chiffrés porteront sur l'ensemble de la population des chefs de ménages lorsque cela aura un sens.

Les résultats de l'analyse figurent au graphique I. On en résume ici les principaux axes :

l'information ne se réduit pas à une simple opposition entre les conditions de vie des pauvres et celles des riches. La zone des situations les plus défavorisées comporte elle-même une opposition entre d'un côté la précarité et l'insécurité, de l'autre, la pénibilité.

Seul point commun aux familles de cette zone : l'inconfort. Par exemple 4 % des ménages de salariés-actifs ne disposent pas de l'eau chaude, 8 % ne disposent pas de baignoire ou douche, 2 % de réfrigérateur. Ces cas extrêmes sont rares, formant des situations aggravantes de toutes les autres formes de difficultés.

Chomage au cours
des 12 derniers mois

pas de lave-linge

GRAPHIQUE I
STRUCTURE DES SITUATIONS ET PERCEPTIONS
DES "CONDITIONS DE LOGEMENT-TRAVAIL-SANTE-SOCIABILITE"
des chefs de ménages salariés actifs

≥ L'associativité

avantage travail:
contacts humains

av. trav. =
réactivité def. log. =
cada vie

avantage travail:
responsabilité au travail
incmv. travail =
responsabilité; trop
pressant

qlé log. =
pas cher

famille n'est pas
peut en dire ou
on est bien

très bonnes chances,
de trouver emploi équivalent

conditions de vie
précaires

incmv. travail =
insécurité emploi

incmv. travail =
aide financ.
des parents

après hebdom. = > 2 jours

av. trav. =
variété

ne peut pas
payer les
dépenses logem. =

def. log. = pas de confort
pas de mutuelle
l'emploi est un problème grave

av. trav. =
bonne ambiance

il faut des
changements
radicaux

incmv. travail =
monotonie

qlé log. =
situation
travaux

problème
relatif justice

av. trav. =
indépendance

qlé log. =
fonctionnel
lecture régulière d'un hebdomadaire

def. log. =
insécurité
salaires trop bas

def. log. =
trajet

formation inséq.
au travail =
pas de TV couleur
1 association

def. log. =
matériau
souvent amis déjeuner
spacieux incmv. travail =
hiérarchie

def. log. =
pas d'associativité

= pas double

si demande pend. travail
peut passer

dépense log. =
très lourde charge

dépense log. =
pollution bruit
pas voiture

qlé log. =
trav. aucun resp. nante si demande pendant travail pas de problème

qlé log. =
jardin, terrasse

qlé log. =
choisit dates congés

incmv. travail =
conflit famille
résidence secondaire

incmv. travail =
à la limite
publique

correction pour rattrapage
si demande pend. travail
avant travail =
le salaire

def. log. =
promiscuité

reformes progressives
reste déjeuner
pas d'associativité
laur-longe

incmv. travail =
révisant
augmenter les salaires
de la même façon

qlé log. =
rien de spécial

pas téléphone

travail =
beaucoup
risques santé
pas d'amis sûrs
en cas urgence

très mauvaises chances
de trouver trav. équivalent

qlé log. =
matériau
propriété

incmv. travail =
temps trajet

TV couleur

qlé log. =
individuel

av. trav. =
"il me plaît" av. travail: compatibilité famille

= pas eau chaude

Conditions de vie
possibles

avantage travail =
aucun

reduction traic
depuis un an
< 1 pièce/personne

incmv. travail =
travail de nuit
avant trav. =
proximité
domicile

famille seul
on est bien

qlé log. =
confort

def. log. =
manque annexes
av. trav. =
sécurité emploi

incmv. travail =
aucun

def. log. =
rien de spécial

incmv. travail =
intempéries
si demande pend. trav. =
pas sur temps payés

promotion environnement
par un prêtant de leur

accidents travail
mouvement travail =
accidenté

ne lit jamais hebdomadaire

jamais amis
à déjeuner

travail pas ce qu'il faudrait
pour que la société change

incmv. travail =
possibilité physique

qlé log. =
propreté

Rubriques soulignées : contributions à F1 ou F2
de 2 à 5 %
supérieure à 5 %.
1159 personnes chefs de ménages actifs salariés
40 questions, 175 modalités
Source : Enquêtes SPCV - CREDOC 1978-79

Les deux composantes de la pauvreté :

1. Un ensemble de conditions de vie précaires, vécues comme telles : le problème est l'insécurité de l'emploi ; la question du logement est vue sous l'angle financier ; les salaires sont jugés trop bas, la formation jugée inadaptée ; l'insécurité a pour corollaire l'absence d'adhésion à une mutuelle. Dans l'ensemble l'aspect financier est évoqué en premier lieu et particulièrement l'impossibilité de faire face à un accident quelconque. Cette zone de précarité se situe à gauche du graphique I, dans la partie supérieure.

2. Un ensemble caractérisé par la pénibilité et l'isolement. Ce sont les tensions qui dominent et plus spécialement dans le domaine du travail où l'on souligne les risques pour la santé, la pénibilité physique et les accidents, la rigidité des conditions de travail : le temps pris pour des démarches est pris sur les congés payés, pas de vacances depuis un an, pas de possibilité de choisir des dates de congés... en bref "avantage du travail actuel = aucun". La santé est un problème grave, plus cité que l'emploi ; probablement s'agit-il d'une conséquence des conditions de travail. Ajouter à ce qui précède un isolement qui se lit à travers l'absence d'amis, "aucun intérêt" de participer à une association, pas de lecture de journaux, hebdomadaires ou mensuels. Rien de spécifique à cette catégorie concernant le logement ; la préservation de l'environnement est très loin des préoccupations immédiates ; elle est jugée peu ou pas importante du tout. Cette zone de tension occupe la partie gauche du graphique I.

A ces types différents qui constituent les situations les plus défavorisées, correspondent à l'opposé des conditions de vie relativement agréables qui elles-mêmes se distinguent entre elles. D'un côté l'accent est mis sur le travail, son intérêt : on souligne les avantages de la responsabilité, l'autonomie, la créativité, les contacts humains. Les inconvénients du travail cités n'expriment pas la dureté qui ressortait précédemment. De l'autre côté l'accent est mis sur la famille voire avec un certain repli sur la vie familiale.

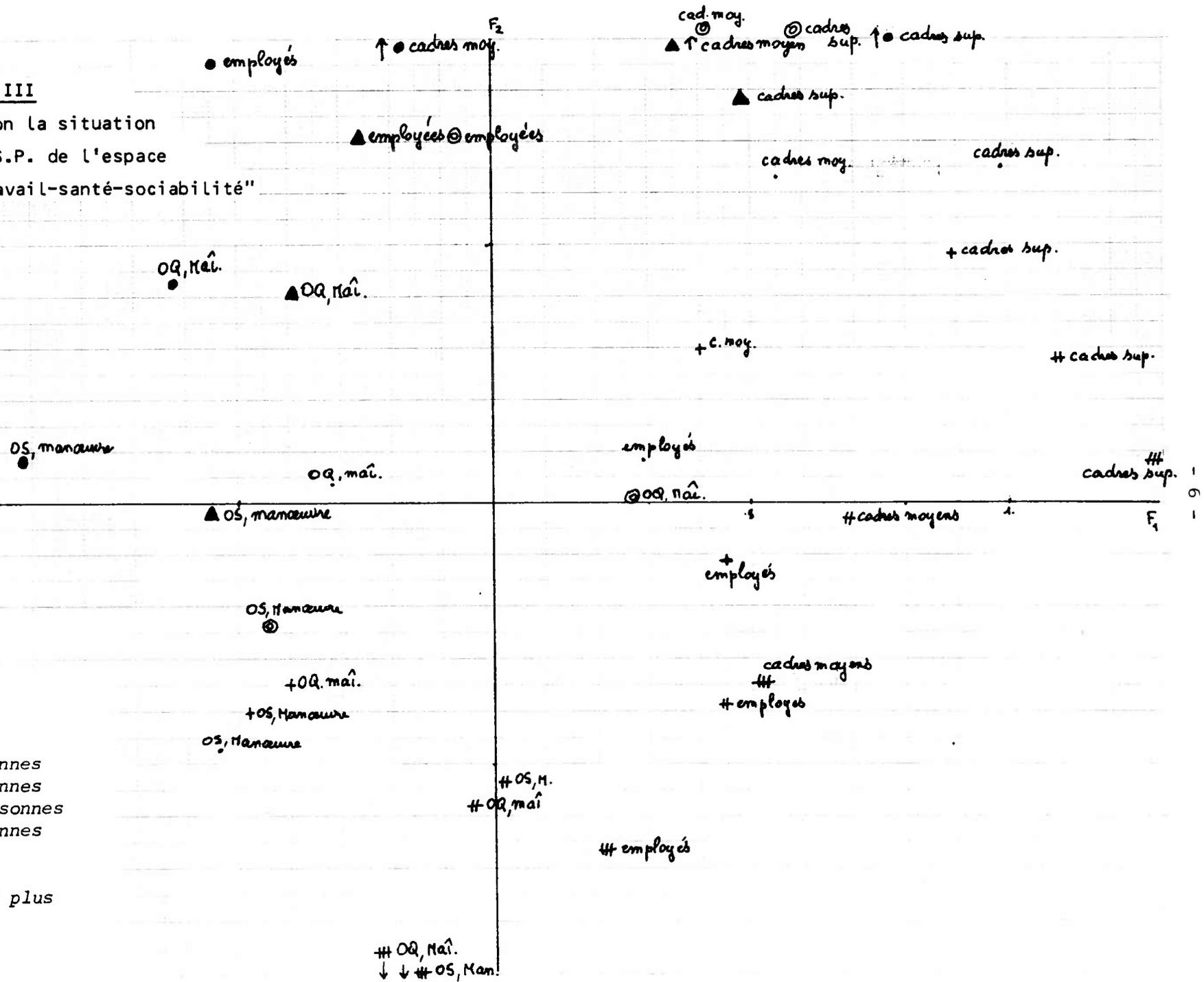
Les graphiques II et III caractérisent ses différentes situations. Tout d'abord les ménages pauvres sont du côté gauche du graphique II (donc du graphique I) et le revenu par ménage croît de la gauche vers la droite. Il est intéressant de remarquer que le premier axe se confond avec le revenu par ménage. De ce point de vue précarité et pénibilité se confondent. Au contraire l'orientation du revenu par Unité de Consommation est différente : les bas revenus par U.C. correspondent à la zone de pénibilité. A l'axe des revenus par U.C (Sud-Ouest, Nord-Est sur le graphique II) se superpose nettement l'axe des catégories socio-professionnelles. Les ouvriers occupent le quadrant bas gauche (zone de pénibilité) où sont regroupées à peu près toutes les industries (sidérurgie, automobile, B.T.P, alimentaires, textiles). Dans ce quadrant on observe encore l'absence de diplôme (pour l'enquêté comme pour son père), l'habitat en H.L.M. Dans le quadrant opposé (haut-droit) se situent les cadres, les enquêtés ayant fait, eux-mêmes et leurs pères, des études supérieures, habitant dans des quartiers résidentiels. On y trouve tous les secteurs du tertiaire : banques et organismes d'assurances, services de santé.

A première vue l'axe Nord-Ouest, Sud-Ouest serait un axe d'âge : la zone de situations précaires correspondant aux chefs de ménages les plus jeunes ; l'axe d'âge (en trait-point) suit à peu près cette orientation. Ce n'est cependant pas l'âge qui constitue l'élément déterminant de cette opposition (tous les ménages avec enfants y compris un seul enfant se situent dans le quadrant bas-droit), c'est la situation de famille et l'on découvre ici une dimension moins habituelle de la précarité, parfaitement illustrée au graphique III et sur laquelle nous reviendrons.

GRAPHIQUE III

Identification selon la situation de famille et la C.S.P. de l'espace

conditions de logement-travail-santé-sociabilité"



- Homme < 65 ans, 2 personnes
- + Homme < 35 ans, 3 personnes
- # Homme 35-49 ans, 3 personnes
- ## Homme > 50 ans, 3 personnes
- Homme sans conjoint
- ▲ Femme seule < 65 ans
- ⊙ Femmes, 3 personnes ou plus

Remarquons en passant que les petites communes, l'habitat dispersé ou en villages se retrouvent du côté droit du graphique (quadrant bas-droit) alors que Paris et les villes se trouvent plutôt du côté des situations précaires. Il est bien évident que si l'analyse portait sur les revenus et les statuts socio-professionnels, ce serait l'inverse : les revenus étant plus élevés à Paris et dans la région parisienne (d'un tiers environ) que dans le reste du pays. Il est donc remarquable qu'une analyse de conditions de vie fasse ressortir la précarité des situations dans des zones géographiques statistiquement favorisées.

On revient maintenant au statut familial. Le graphique III montre de façon évidente l'opposition entre la situation des femmes chefs de ménages ou des hommes sans conjoint et celles des hommes chefs de ménages d'au moins deux personnes. L'opposition à l'intérieur des situations défavorisées entre les situations précaires et les situations pénibles semble recouvrir une opposition entre les personnes seules (voire même les femmes chefs de ménages de deux personnes au moins) et les hommes (même jeunes) chefs de ménages de deux personnes au moins. Les distances observées nous ont conduit à retenir les catégories suivantes en plus des catégories professionnelles usuelles, comme caractéristiques discriminantes du point de vue de la précarité des conditions de vie ; on voit que les situations familiales considérées souvent comme marginales, ne sont pas rares :

	Nombre de personnes enquêtées	Nombre moyen d'U.C*
<i>Le chef de ménage est un homme :</i>		
<i>de moins de 65 ans, ménage de 2 personnes</i>	283	1,7
<i>de 65 ans ou plus, ménage de 2 personnes</i>	202	1,7
<i>de moins de 35 ans, ménage ≥ 3 personnes</i>	314	2,0
<i>de 35 à 49 ans, ménage ≥ 3 personnes</i>	339	2,5
<i>de 50 ans ou plus, ménage ≥ 3 personnes</i>	222	2,6
<i>sans conjoint</i>	277	1,3
<i>Le chef de ménage est une femme :</i>		
<i>seule, de moins de 65 ans</i>	205	1,0
<i>seule, d'au moins 65 ans</i>	230	1,0
<i>avec un ménage d'au moins 2 personnes</i>	241	1,9

Source : enquêtes S.P.C.V. décembre 1978, décembre 1979.

Le tableau I ci-après montre la différence entre ces types de situations familiales du point de vue de la structure professionnelle. C'est la partition que nous adopterons le plus souvent pour la présentation chiffrée des résultats qui précèdent d'abord sous l'angle du revenu (partie II) puis sous l'angle des éléments des conditions de vie retenus pour l'analyse précédente (partie III).

* Avec l'échelle d'unité de consommation (U.C) suivante :

≤ 2 ans = 0.2	13 à 18 ans = 0.6
3 à 6 ans = 0.3	18 ans et plus = 0.7
7 à 12 ans = 0.4	premier adulte = 1.0

REPARTITION DES CHEFS DE MENAGES
selon la situation familiale et la catégorie socio-professionnelle

EN LIGNE		**** - TYPE DE PERSONNE EN 9 CLASSES (CHEFS MENAGES)										
EN COLONNE		**** CSP ACTUELLE OU DERNIERE EXERCICE										
EFFECTIFS		EXP. AGRIC.	ARTISAN	CAD. SUP.	C. MOYEN	EMPLOYES	CONTREM.	MAN. OS.	PIAUTRES	ENSEMBLE		
		IPT. COMM.	LIBERALES	LIBERALES			QUALIFIE	SERVICE	INACTIFS			
CH-H-<65 <2P	I 15	I 13	I 24	I 31	I 41	I 91	I 60	I 8	I 283			
%	I 5,2	I 4,6	I 8,4	I 11,1	I 14,6	I 32,0	I 21,1	I 3,0	I 100,0			
CH-H->65 <2P	I 24	I 19	I 20	I 24	I 24	I 44	I 37	I 9	I 202			
%	I 11,7	I 9,5	I 10,0	I 12,0	I 12,1	I 21,9	I 18,4	I 4,5	I 100,0			
CH-H-<35 >3P	I 14	I 21	I 16	I 41	I 34	I 110	I 67	I 11	I 314			
%	I 4,4	I 6,7	I 5,1	I 13,0	I 11,0	I 34,9	I 21,2	I 3,6	I 100,0			
CH-H-42 >= 3P	I 39	I 25	I 44	I 40	I 22	I 92	I 64	I 14	I 339			
35 < 49 ans %	I 11,6	I 7,4	I 2,8	I 11,7	I 6,6	I 27,1	I 18,8	I 4,1	I 100,0			
CH-H->50 >= 3P	I 34	I 18	I 21	I 19	I 24	I 58	I 44	I 3	I 222			
%	I 15,3	I 8,3	I 9,6	I 8,4	I 11,0	I 26,0	I 19,9	I 1,5	I 100,0			
CH-H-CEL IB	I 33	I 14	I 23	I 22	I 30	I 69	I 56	I 29	I 277			
ou sans conjoint %	I 11,9	I 5,0	I 8,4	I 8,0	I 11,0	I 25,0	I 20,2	I 10,4	I 100,0			
CH-F-<65 SEULE	I 4	I 13	I 19	I 32	I 62	I 8	I 46	I 22	I 205			
%	I 1,8	I 6,5	I 9,2	I 15,5	I 30,1	I 4,0	I 22,3	I 10,7	I 100,0			
CH-F->65 SEULE	I 29	I 24	I 7	I 26	I 46	I 11	I 51	I 35	I 230			
%	I 12,8	I 10,4	I 2,9	I 11,2	I 20,0	I 4,9	I 22,4	I 15,4	I 100,0			
CH-F->= 2 Personnes	I 9	I 18	I 14	I 22	I 52	I 14	I 79	I 34	I 241			
%	I 3,6	I 7,4	I 5,6	I 9,0	I 21,6	I 5,9	I 32,9	I 14,0	I 100,0			
ENSEMBLE	I 200	I 165	I 187	I 256	I 337	I 497	I 504	I 166	I 2313			
%	I 8,6	I 7,2	I 8,1	I 11,1	I 14,6	I 21,5	I 21,8	I 7,2	I 100,0			

Abréviations :

- CH : Chef de ménage
- H : Homme
- F : Femme
- P : nombre de personnes du ménage

II. COMPARAISON DES SITUATIONS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLE DU POINT DE VUE DU REVENU

Le revenu moyen par ménage pour l'ensemble des personnes interrogées chefs de ménages est de 52.000 francs (60.900 francs pour les seuls ménages dont le chef exerce actuellement une profession, 36.700 francs pour les inactifs).

Voici les catégories extrêmes par rapport à cette moyenne ; les critères utilisés sont le sexe et la situation de famille, la profession actuelle ou la dernière profession exercée :

. Femme seule de moins de 65 ans, sans profession	15.800
. Femme seule, de plus de 65 ans, agricultrice	17.200
. Femme seule, de plus de 65 ans, sans profession	19.300
. Femme seule, de plus de 65 ans, artisan ou commerçante	22.600
. Femme seule, de plus de 65 ans, personnel de service ou manoeuvre	22.600
. Homme, ménage de deux personnes, plus de 65 ans, agriculteur	25.600
. Homme, ménage de trois personnes au moins, moins de 35 ans, agriculteur	26.100
. Femme seule, moins de 65 ans, manoeuvre ou personnel de service	26.900
. Homme sans conjoint, agriculteur	26.900
. Homme, de plus de 65 ans, manoeuvre ou personnel de service, ménage de deux personnes	27.800
. Femme, ménage d'au moins deux personnes, sans profession	28.400

Ces catégories représentent environ 14 % des personnes - chefs de ménages interrogées.

. Homme, de moins de 35 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre moyen	70.400
. Homme, de moins de 65 ans, ménage de deux personnes, cadre moyen	73.900
. Homme de plus de 50 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre moyen	76.100
. Homme de 35 à 49 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre moyen	80.600
. Homme, sans conjoint, cadre supérieur ou profes.libérale*	82.900
. Femme, cadre supérieur ou prof.libérale*, ménage de deux personnes au moins	84.300
. Homme, de plus de 65 ans, ménage de deux personnes, cadre supérieur ou prof.libérale*	91.300
. Homme, de moins de 35 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre supérieur ou prof. libérale*	102.400
. Homme, de moins de 65 ans, ménage de deux personnes, cadre supérieur ou prof. libérale*	117.200
. Homme, de plus de 50 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre supérieur ou prof. libérale*	126.900
. Homme, de 35 à 49 ans, ménage de trois personnes au moins, cadre supérieur ou prof. libérale*	129.500

Ces catégories représentent environ 13 % de l'ensemble des personnes - chefs de ménage interrogées.

* Cette catégorie comprend aussi bien les patrons du commerce et de l'industrie, on notera le plus souvent "cadre supérieur" pour abrégé.

Ajoutons à ces catégories une répartition des inactifs considérés isolément, selon leur situation de famille, sans considération de la profession :

. Femme, seule, de 65 ans ou plus	25.400
. Femme, seule, de moins de 65 ans	28.700
. Homme, sans conjoint	34.800
. Femme, ménage de deux personnes au moins	38.800
. Homme, de plus de 65 ans, ménage de deux personnes	43.500
. Homme, de moins de 65 ans, ménage de deux personnes	44.200
. Homme, de plus de 50 ans, ménage de trois personnes au moins	55.200

Le revenu moyen par unité de consommation ⁽¹⁾ est de 33.400 francs pour l'ensemble des ménages des personnes chefs de ménages interrogées, actives ou non (de 35.600 francs pour les seules ménages d'actifs, 26.900 francs pour les ménages n'exerçant pas ou plus).

Voici les catégories extrêmes par rapport à cette moyenne :

. Femme agricultrice, ménage d'au moins deux personnes (très peu d'observations)	15.900
. Homme de 35 à 49 ans, agriculteur, ménage de trois personnes au moins	17.800
. Homme de plus de 65 ans, agriculteur, ménage de deux personnes	18.500
. Homme de plus de 50 ans, agriculteur, ménage de trois personnes au moins	19.000
. Homme de plus de 65 ans, manoeuvre ou personne de service, ménage de deux personnes	19.300
. Femme sans profession, ménage d'au moins deux personnes	20.000
. Homme de moins de 35 ans, agriculteur, ménage de trois personnes au moins	20.300
. Homme de plus de 50 ans, manoeuvre ou personne de service, ménage de trois personnes au moins	20.600
. Homme de plus de 65 ans, ancien artisan ou petit commerçant, ménage de deux personnes	20.800
. Femme, ouvrière qualifiée, ménage de deux personnes au moins	21.500
. Homme de plus de 65 ans, artisan ou petit commerçant, ménage de deux personnes	22.500
. Homme de plus de 50 ans, artisan ou petit commerçant, ménage de trois personnes au moins	22.800
. Homme sans conjoint, agriculteur	23.600
. Femme ancienne employée, ménage de deux personnes	24.000
. Femme manoeuvre ou personne de service, ménage d'au moins deux personnes	24.500
. Femme artisan ou petit commerçant, ménage d'au moins deux personnes	24.800

Ces catégories représentent environ 17 % de l'ensemble des personnes-chef de ménage interrogées.

(1) Avec l'échelle donnée page 7.

. Femme seule, plus de 65 ans, cadre moyen	40.600
. Homme de 35 à 49 ans, cadre moyen, ménage d'au moins trois personnes	41.400
. Homme de 35 à 49 ans, autre profession, ménage d'au moins trois personnes	45.200
. Homme sans conjoint, artisan ou petit commerçant	45.300
. Femme cadre moyen, ménage d'au moins deux personnes	45.600
. Femme seule, de moins de 65 ans, cadre moyen	47.400
. Homme de plus de 50 ans, cadre supérieur ou profession libérale* ménage d'au moins trois personnes	48.100
. Homme de moins de 65 ans, cadre moyen, ménage de deux personnes	48.500
. Femme, cadre supérieur ou profes.libérale*, ménage d'au moins deux personnes	53.600
. Homme de moins de 35 ans, cadre supérieur ou profes.libérale*, ménage d'au moins trois personnes	53.700
. Homme de plus de 65 ans, cadre supérieur ou profes.libérale*, ménage de deux personnes	54.000
. Homme de 35 à 49 ans, cadre supérieur ou profes.libérale*, ménage d'au moins trois personnes	56.700
. Femme seule de moins de 65 ans, cadre supérieur ou profes.libérale*	63.300
. Homme de moins de 65 ans, cadre supérieur ou profession libérale*, ménage de deux personnes	73.800
. Homme sans conjoint, cadre supérieur ou profession libérale*	77.000

Ces catégories représentent 15 % de l'ensemble des personnes - chefs de ménages interrogées.

Les inégalités selon le revenu par ménage opposent la situation des personnes seules ou des couples âgés, qui ont les revenus les plus bas, aux autres catégories. La pauvreté se localise selon le double critère : situation familiale, profession. Les ménages les plus pauvres sont :

- . Agriculteurs
- . ou artisans, petits commerçants
- . ou manoeuvres, Ouvriers spécialisés, personnel de service.

mais surtout s'ils sont isolés ou âgés, plus encore si le chef de ménage est une femme. Le cumul des trois attributs : avoir plus de 65 ans, être une femme, appartenir à l'une des trois catégories professionnelles précédentes, apparaît comme les critères de situation de pauvreté extrême.

Ce n'est plus la même chose lorsqu'on considère le revenu par unité de consommation. Les personnes seules disparaissent des catégories les plus pauvres énumérées ici sauf les hommes sans conjoint lorsqu'ils sont agriculteurs. Les femmes - chefs de ménages qui figurent parmi ces catégories ont au moins une personne à charge. Des femmes seules (cadres) apparaissent du côté des catégories les plus aisées ; la catégorie extrême la plus aisée selon ce critère étant celle des hommes sans conjoint exerçant une profession de cadre supérieur ou profession libérale.

* Cette catégorie comprend aussi bien les patrons du commerce et de l'industrie, on notera le plus souvent "cadre supérieur" pour abrégé.

Dans les deux présentations le caractère "profession" est très discriminant, les catégories extrêmes sont à peu près les mêmes dans les deux cas, mais on voit la sensibilité à la situation familiale de ce type de mesure "par ménage" ou par "Unité de Consommation", sensibilité d'autant plus grave que le choix des unités de consommation est arbitraire.

Si l'on s'intéresse aux répartitions selon le revenu et non plus aux moyennes le caractère arbitraire est plus évident encore : 66 % des femmes seules sont dans la catégorie de revenus par ménage inférieurs à 35.000 francs, catégorie qui comprend 33 % des ménages. 0 % des femmes seules sont dans la catégorie des revenus par unité de consommation inférieurs à 23.000 francs, catégorie qui correspond à 29 % des ménages.

III. DONNEES QUANTITATIVES APPROXIMATIVES SUR LES CONDITIONS DE VIE

On reprend ici tous les éléments composant les conditions de vie, figurant au graphique I. Une présentation chiffrée aurait pu consister en une liste de tableaux, tous fait sur le modèle du tableau I précédent, c'est-à-dire croisant simultanément les deux variables situation familiale et catégorie socio-professionnelle, et relatif chacun à un élément des conditions de vie. Mais d'une part, cette présentation eut été trop lourde ; d'autre part c'était donner une trop grande place aux chiffres, alors que les effectifs sur lesquels reposent nos calculs sont assez faible.

Le tableau II ci-après donne une illustration de ce type d'information, à titre de modèle. Il ne permet de juger que des plus grandes différences : l'absence d'eau chaude ou de baignoire ou douche est encore fréquente ; un ménage sur cinq à peu près ; elle est surtout fréquente dans la population agricole, chez les indépendants, les ouvriers spécialisés ou manoeuvres ; parmi les ménages plus âgés surtout chez les femmes seules ayant plus de 65 ans...

On ne rendra compte par la suite que des plus grandes oppositions, localisant ainsi les ménages situés dans les conditions de vie les plus pénibles ou les plus précaires et ceux situés à l'opposé. On traduit ainsi en langage chiffré les oppositions lues aux graphiques I et II simultanément.

La présentation est faite selon les thèmes qui remontent au graphique I. Les tableaux III concernent chacun des thèmes retenus.

On retient d'un côté les catégories les moins concernées pour une rubrique donnée, les personnes auxquelles correspondent le pourcentage le plus bas (colonne de gauche des tableaux III) et de l'autre les catégories qui correspondent aux pourcentages les plus élevés (colonne de droite). Ces catégories participent toujours de l'une ou l'autre dimensions "profession" ou "situation de famille", ou plus souvent, des deux à la fois. C'est aussi une façon de vérifier les proximités et oppositions figurant aux graphiques I à III.

TABLEAU II

POURCENTAGE DES PERSONNES INTERROGÉES (chef de ménage)
NE DISPOSANT PAS DE L'EAU CHAUDE OU D'UNE DOUCHE OU BAIGNOIRE

EN LIGNE **** - TYPE DE PERSONNE EN 9 CLASSES (CHEFS MENAGES)
EN COLONNE **** CSP ACTUELLE OU DERNIERE EN 8

TABLEAU DES MOYENNES DE LA VARIABLE :--PAS D'EAU CHAUDE OU DOUCHE
CALCULEES SUR : 2313 INDIVIDUS

MOYENNES	EXP. AGRI	ARTISAN	CAD. SUP	C. MOYEN	EMPLOYES	CONTREM.	MAN. OS. P	AUTRES	ENSEMBLE
	I	PT COM	LIB.	I	I	OQ	SERV.	INACTIFS	I
CH-H-<65 <2P I	25.	0.	0.	6.	4.	10.	23.	(0)	10.
CH-H->65 <2P I	44.	37.	0.	8.	17.	32.	37.	(0)	25.
CH-H-<35 >3P I	39.	12.	0.	3.	0.	10.	19.	0.	10.
CH-H->42 >3P I	20.	13.	2.	4.	7.	8.	5.	0.	8.
CH-H->50 >3P I	24.	23.	0.	11.	8.	18.	18.	(0)	16.
CH-H-CEL IB I	55.	42.	4.	20.	22.	31.	39.	14.	30.
CH-F-<65 SEULI	(56)	13.	6.	12.	8.	48.	17.	18.	14.
CH-F->65 SEULI	73.	25.	(0)	3.	29.	45.	45.	33.	36.
CH-F->3P I	(32)	17.	0.	4.	12.	12.	23.	28.	18.
ENSEMBLE I	40.	20.	2.	7.	12.	17.	24.	17.	18.

(entre parenthèses : effectifs inférieurs à 10 personnes)

a) Le tableau III-A réunit un certain nombre de critères qui ont semblé relever de la précarité des situations.

Les quatre premières rubriques du tableau III-A concernent le travail. Les chiffres se rapportent donc le plus souvent aux personnes exerçant actuellement une profession. Il apparaît clairement que le travail préconisé est davantage lié à la situation familiale qu'au niveau dans la hiérarchie professionnelle. Les personnes se plaignant de l'insécurité de l'emploi, du niveau trop bas de leur salaire ou de la monotonie de leur travail, les personnes ayant été au chômage au cours des douze mois précédant l'enquête, sont les hommes sans conjoint (plus souvent célibataires que veufs ou divorcés) et les femmes chefs de ménage ; ce ne sont pas les catégories de qualification les plus basses. A l'opposé, les moins concernés par ces problèmes ne sont pas les cadres mais parmi les cadres, les hommes chefs de ménage d'au moins deux personnes. L'emploi est cité comme "problème grave" majoritairement par les femmes et les hommes sans conjoint employés et non ouvriers spécialisés ou manoeuvres. Ce sont aussi les femmes chefs de ménages qui semblent le moins à même de pouvoir faire face à une dépense imprévue, encore que cette situation soit cette fois fréquente chez les ouvriers spécialisés, manoeuvres et personnel de service. Les charges de logement sont lourdes pour plus d'un tiers de l'ensemble des personnes interrogées, et cette fois les plus concernées sont outre les femmes ouvrières ayant charge de famille.

TABLEAU III - A

	%	Populations les moins concernées ou taux de réponses minimum	Populations les plus concernées
Inconvénient du travail : insécurité de l'emploi, ou salaires trop bas, ou monotonie	22*	. Les hommes cadres supérieurs avec conjoints = 11 à 14 % . Les hommes de 35 à 49 ans, cadres moyens, ménages \geq 3 personnes = 8 %	. Les femmes seules = 32 % . Les hommes sans conjoint, employés = 34 % . Les femmes seules cadres moyens = 35 % . Les femmes seules employées = 32 % . Les femmes seules Ouv.Qual. = 32 %
A été au chômage au cours des 12 derniers mois	10*	. Les hommes chefs de ménages \geq 3 personnes = 3 à 9 % , surtout employés = 0 % et Cadres supérieurs = 6 %	. Les hommes sans conjoint cadres moyens = 24 % , " " " " employés = 21 % " " " " manoeuvres = 22 % . Les femmes seules employées = 20 % " " " ouvrières qualifiées = 19 % . Les femmes chefs de ménages \geq 2 personnes, employées = 24 %
L'emploi est un problème grave	17 23* 19**	. Exploitants agricoles = 2 % . Hommes avec conjoint , > 65 ans = 4 % . Hommes > 35 ans, chefs de ménages \geq 3 personnes Cadres ou Employés = 0 à 13 %	. Les femmes seules < 65 ans, employées = 41 % . Les hommes sans conjoint, employés = 37 % . Les femmes chefs de ménages \geq 2 personnes, employés = 33 %
Si démarche à faire : "perd son salaire" ou "impossible"	16*	. Employés = 8 % . Hommes > 50 ans, cadres, employés, O.Q=0 à 6 % . Cadres supérieurs masculins, chefs de ménages \geq 3 personnes = 0 à 11 %	. Femmes seules < 65 ans, manoeuvres, pers. de service = 32 % . Hommes jeunes, chefs de ménages, Ouvriers = 21 à 26 % . Hommes > 50 ans, ménages \geq 3 personnes, Ouvriers Spécialisés, manoeuvres = 27 %
Si dépense imprévue : "aucune issue" ou "aide sociale"	6*	. Cadres = 0 à 2 % . " hommes < 50 ans avec conjoint = 0 à 4 %	. Manoeuvres, O.S = 13 % . Surtout femmes O.S chefs de ménages \geq 2 personnes = 23 % . Hommes O.S, ménages 3 personnes = 9 à 20 %
Emprunte quelquefois pour finir le mois	12	. Exploitants agricoles, surtout les femmes = 0 % . Artisans et petits commerçants = 4 % . Personnes de plus de 50 ans = 2 à 4 %	. Femmes seules Ouv.Qualifiées = 47 % " " Cadres moyens = 35 % = . Femmes chefs de ménages \geq 2 personnes, Cadres Moyens = 29 % . Femmes chefs de ménages \geq 2 personnes, Ouvrières = 24 % . Hommes < 35 ans chefs de ménages \geq 3 personnes, Ouvriers = 22 à 23 %
Mode de couverture Sécurité Sociale : pas de mutuelle	28 22* 27**	. Hommes Cadres Supérieurs avec conjoints = 6 %	. Exploitants agricoles = 32 % . Hommes sans conjoint, Ouvriers Qual. = 46 % " " " Employés = 36 % " " " Manoeuvres = 38 % . Femmes seules employées = 42 % . Femmes de ménages > 2 personnes, Manoeuvres ou pers. de service = 34 %
Dépenses logement : lourde charge	38	. Hommes avec conjoint, > 65 ans, cadres = 18 à 26 % . Femmes chefs de ménages \geq 2 personnes, cadres supérieurs = 21 %	. Hommes < 35 ans, chefs de ménages \geq 3 personnes, ouvriers = 50 à 55 % . Femmes seules < 65 ans = 49 % . Femmes chefs de ménages \geq 2 personnes = 47 %

* Pourcentage calculé sur les "personnes - chefs de ménages - salariées - actives".

** Pourcentage calculé sur les "personnes - chefs de ménages - salariées - actives ou non".

Ces données incitent à porter l'attention sur des situations qui ne sont pas prises en compte en général lorsqu'il s'agit de l'aide aux familles. On sait par exemple que les travailleurs sociaux tendent à privilégier le nombre des enfants dans les critères d'intervention auprès des familles ¹ même si ils attachent une grande importance à certains types de situations marginales ² (divorce, concubinage). Il semble que se pose ici en outre le problème des isolés.

b) Le tableau III-B réunit certains des éléments contribuant à des conditions de vie pénibles. Deux thèmes y sont repris : le travail et la santé.

Les oppositions concernant le travail recouvrent ici la hiérarchie sociale. Ce sont toujours les ouvriers spécialisés - manoeuvres - personnel de service, hommes et femmes, qui sont le plus concernés par la pénibilité au travail, les risques d'accidents ou de maladie professionnelle, l'exposition aux intempéries, ou qui sont le plus souvent soumis à un contrôle horaire.

Le niveau des pourcentages peut paraître élevé : 20 % des actifs salariés soulignent "pénibilité - intempéries - accidents - travail de nuit" ; pour 22 % le travail présente des risques pour la santé ; un quart des personnes interrogées, actives ou non, a eu un accident de travail au cours de sa vie professionnelle (quatre ouvriers qualifiés sur dix, un ouvrier spécialisé-manoeuvre sur trois). Les accidents du travail sont plus rares chez les femmes.

Cependant le questionnaire connaît trop de problèmes pour être très complet dans le domaine des conditions de travail ; il serait donc nécessaire de compléter ces informations par d'autres sources spécialement l'enquête sur les conditions de travail effectué en Octobre 1978 par le ministère du travail et de la participation et par l'INSEE ³ . La pénibilité du travail apparaît avec d'autres dimensions ⁴.

¹ Voir par exemple : A.PITROU, B.AVEROUS, M.BOISSON et C.VILAREL : l'aide à la famille dans son foyer et les travailleuses familiales. CNAF-CAFAL-1973-1976.

² L.JOIN-LAMBERT et D.FAYARD - Pouvoir social et précarité - CORDES - Juillet 1975.

³ Par exemple à propos de :

- l'heure du départ : 15 % des ouvriers et 11 % des ouvrières quittent leur domicile avant 6 heures du matin.
- le travail à la chaîne : 3,4 % des salariés, 4,7 % des femmes salariées ; 7,7 % des ouvriers spécialisés, 26,5 % des ouvrières spécialisées.
- La documentation fixée d'après le rythme de travail : 15 % des salariés ; 33 % des hommes employés de commerce, 29 % des ouvrières spécialisées.
- La répétition du même geste : 21 % des salariés : 34 % des ouvriers spécialisés ; 69 % des ouvrières spécialisées ou encore : 8 à 10 % des ouvriers et ouvrières spécialisés ne peuvent pas entendre quelqu'un leur adressant la parole ; 49 % des ouvriers spécialisés et 58 % des ouvrières sont empêchés de parler à des collègues... Chiffres cités de la référence ci-dessus.

⁴ Serge VOLKOFF et Anne Françoise MOLINIE : enquête sur les conditions de travail - Octobre 1978 - Premiers résultats - Statistiques du ministère du travail, supplément N°71-1979.

TABLEAU II - B

	%	Populations les moins concernées ou taux de réponses minimum	Populations les plus concernées
Avantage du travail : "aucun"	15*	. Cadres supérieurs hommes = 0 % . Hommes chefs de ménages ≥ 3 personnes, Cadres moyens = 0 à 4 % . Femmes ouvrières qualifiées = 0 %	. Manoeuvres, Ouv. Spécialisés = 21 % surtout hommes < 50 ans = 25 % . Ouvriers Qualifiés = 20 % surtout hommes > 50 ans = 35 %
Inconvénient du travail : pénibilité, ou intempéries, ou accidents, ou travail de nuit	20*	. Cadres supérieurs hommes jeunes = 0 %	. Ouvriers Qualifiés hommes = 22 à 38 % . Hommes chefs de ménages ≥ 3 personnes > 35 ans, Ouvriers Spécialisés, Manoeuvres = 25 à 35 % . Femmes seules < 65 ans, O.S., Manoeuvres ou pers. de service = 24 %
Son travail présente des risques pour la santé	22*	. Cadres supérieurs ou Employées Femmes = 5 à 11 % . Hommes > 50ans chefs de ménages ≥ 3 per- sonnes, cadres ou employés = 4 à 13 %	. Ouvriers Qualifiés hommes = 25 à 36 % . Manoeuvres ou O.S. hommes = 12 à 31 % . Hommes < 35ans chefs de ménages ≥ 3 personnes, ouvriers = 18 à 31 %
A eu des accidents du travail au cours de la vie professionnelle	24	. Cadres supérieurs = 8 % . Femmes seules ou chefs de ménages de plus de 2 personnes = 7 à 10 %	. Ouvriers Qualifiés = 42 % . Surtout Ouv.Qual. hommes avec conjoints = 37 à 54 % . O.S., Manoeuvres hommes chefs de ménages de 2 personnes = 51 à 54 %
Est soumis à des horaires spéciaux (pointage)	34*	. Cadres supérieurs = 15 %	. Ouvriers Qualifiés ou non = 40 à 43 % . Hommes chefs de ménages ≥ 3 pers., O.S., Manoeuvres = 68 % Femmes seules < 65 ans, O.S., Manoeuvres = 63 %
A subi des réductions d'horaires depuis 12 mois	13*	. Cadres et Employés = 5 à 8 % . Femmes = 0 à 6 %	. Hommes Ouvriers Qualifiés moins de 50 ans = 22 à 28 %
Ne choisit pas la date de ses congés annuels	40*	. Hommes < 50ans chefs de ménages ≥ 3 per- sonnes, cadres = 10 à 15 % . Hommes cadres sup. chefs de ménages ≥ 3 personnes = 30 à 32 % . Hommes < 65 ans chefs de ménages ≥ 3 personnes, Employés = 19 %	. Hommes > 50 ans chefs de ménages ≥ 3 personnes, O.S., Manoeuvres = 50 % . Femmes chefs de ménages ≥ 2 personnes, O.S., Manoeuvres ou pers. de service = 52 %
N'est pas parti en vacances depuis un an	42	. Cadres supérieurs = 8 %	. Personnes 65 ans = 58 % . Manoeuvres, Ouvriers Spécialisés = 44 %
Souffre d'une infirmité physique ou d'un handicap	32 31** 19*	. Hommes < 35 ans chefs de ménages ≥ 3 per- sonnes, cadres = 10 à 15 % Hommes sans conjoint, Salarié actif = 10 %	. Personnes âgées = 50 à 60 % . Personnes âgées, employées ou O.S., manoeuvres = 51 à 66 %
Est très gêné par une infirmité ou un handicap physique	29 16*	. Cadres supérieurs actifs = 9 %	. Manoeuvres, Ouv. Spécialisés > 65 ans = 57 à 62 %
A une santé "peu" ou "pas du tout satisfaisante"	15	. Cadres supérieurs, surtout hommes = 0 à 14 %	. O.S., Manoeuvres = 21 % . Surtout hommes chefs de ménages de 2 personnes, O.S., Manoeuvres = 28 à 30 % . Femmes seules > 65 ans, Ouvrières = 27 à 42 % . Femmes chefs de ménages ≥ 2 personnes, Ouvrières = 29 à 33 %
La santé est un problème grave	22	. Cadres supérieurs hommes < 65 ans = 6 à 8 %	. O.S., Manoeuvres femmes = 42 à 53 % . Personnes de plus de 65 ans = 36 à 40 %
Si la personne a une démarche à faire le temps est pris sur les congés	4*	. Employés = 2 % . Hommes jeunes avec conjoint, cadres supérieurs = 0 %	. Hommes Ouvriers = 2 à 8 % . Hommes chefs de ménages ≥ 3 personnes, employés = 6 à 8 %

* Pourcentage calculé sur les "personnes - chefs de ménages - salariées - actives"

** Pourcentage calculé sur les "personnes - chefs de ménages - salariées - actives ou non".

L'âge est évidemment un caractère très souvent associé aux problèmes de santé. Mais les différences entre professions, à l'intérieur d'une catégorie d'âge sont extrêmement importantes chez les femmes seules de plus de 65 ans, le pourcentage de personnes "gênées par une infirmité ou un handicap" se situe aux alentours de 30 % pour les anciennes employées - cadres moyens - ouvrières qualifiées, et croît jusqu'à près de 60 % pour les ouvriers spécialisés-manoeuvres et exploitants agricoles. Ces deux catégories socio-professionnelles sont celles où les problèmes de santé sont le plus souvent cités.

Si l'on considère les seuls actifs-salariés les différences s'atténuent un peu. Cependant 16 % de cette population se déclare gênée par une infirmité ou un handicap.

c) Le tableau III-C concerne l'inconfort. D'après le graphique I, les mauvaises conditions de logement ou le bas niveau d'équipement sont des caractères communs aux familles en situation difficile, précaires ou pénibles. Ce qui signifie que les deux dimensions : situations familiales "marginales" et bas niveaux dans la hiérarchie professionnelle sont également associées à l'inconfort ou l'absence d'équipement. Les chiffres du tableau III-C confirment cette assertion. Les catégories les plus défavorisées en matière de logement-équipement sont les femmes seules plus de 65 ans, ouvrières spécialisées-manoeuvres-personnel de service ou agricultrices, les hommes sans conjoint, agriculteurs ou ouvriers, les femmes chefs de ménages d'au moins deux personnes agricultrices ou ouvrières... Et à l'opposé ayant à peu près tous les éléments de confort et ne s'estimant pas concernés par les problèmes de logement, on trouve les cadres supérieurs et parmi ceux-ci, plutôt les hommes chefs de ménages de plus de deux personnes.

THEME : INCONFORT

TABLEAU III-C

	%	Populations les moins concernées ou taux de réponses minimum	Populations les plus concernées
N'a pas de douche ou baignoire		. Cadres supérieurs = 0 %	. Hommes > 65 ans chefs de ménages de 2 personnes, O.S., Manoeuvres = 36 % . Hommes > 65 ans chefs de ménages de 2 personnes, Ouv. Qualifiés = 25 % . Femmes seules > 65 ans, Manoeuvres, pers. de Service = 45 % . Femmes seules > 65 ans, Exploitants agricoles = 73 % . Hommes sans conjoint, Exploitants agricoles = 55 %
N'a pas d'eau chaude ou pas de douche ou baignoire	18	. Cadres supérieurs hommes avec conjoint = 0 à 2 % . Hommes chefs de ménages 3 personnes, 50 ans, Cadres ou Employés = 0 à 7 %	. Exploitants agricoles = 40 % (surtout femmes) . O.S., Manoeuvres = 24 % > 65 ans = 73 % . Femmes seules > 65 ans, Manoeuvres ou pers. de Service = 45 % . Femmes seules, Ouvrières = 45 à 48 % . Hommes sans conjoint, Ouvriers = 31 à 39 %
Le logement est un problème grave	15	. Cadres supérieurs = 6 % . Hommes > 50 ans chefs de ménages \geq 3 personnes = 9 %	. O.S, Manoeuvres = 20 % . Hommes < 50 ans chefs de ménages \geq 3 personnes, O.S, Manoeuvres = 21 à 37 % . Femmes seules < 65 ans, Employées ou Cadres = 19 à 25 %
La préservation de l'environnement est une chose "peu importante"	7	. Cadres supérieurs et moyens = 0 à 7 %	. Manoeuvres, O.S = 8 à 21 % . Hommes sans conjoint Manoeuvres = 21 % . Femmes seules < 65 ans Ouvrières Qualifiées = 27 %
Pas de réfrigérateur ou pas de lave-linge	26	. Hommes chefs de ménages \geq 3 personnes, Cadres ou Employés = 2 à 6 %	. Hommes sans conjoint = 59 % . Femmes seules 65 ans = 89 %

